

Le lien des chercheurs cévenols



n° 147

revue trimestrielle
octobre/décembre 2006

Arisitum

La saisie de Cantobre

La confection de l'huile d'olive (2)

Le hérisson et la lanterne

David Devèse, meunier

La « Grande recherche »

Secret fiscal

Le Réveil cévenol

Bibliographie

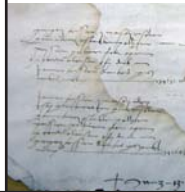
Sommaire

Edito
page 1



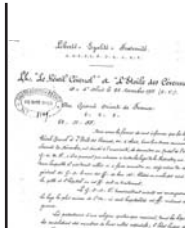
La "grande recherche"
par **André Claveirole**
page 16

Arisitum (suite)
par **Jean Castan**
page 5



Secret fiscal
par **Gérard Caillat**
page 17

**La saisie de Cantobre
ou les foulées de
Dourbies au XVII^e siècle**
par **Jean André**
page 2



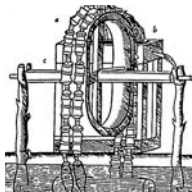
Le réveil Cévenol
par **Gabriel Liotard**
page 20

**Observations sur la
confection de l'huile
d'olive (2)**
par **Jean-Gabriel Pieters**
page 7



**Les nouveautés au centre
de documentation et
d'archives du Parc national
des Cévennes**
page 24

**Du moulin
à la pouzarenque
le hérisson et la lanterne**
par **Pierre-A. Clément**
page 13



Echanges page 25

- Sur Aulas
- Maisonneuve, directeur des mines de Vialas
- Moulin Recolin
- Truelle d'or 2005

**David Devèse (1)
Un meunier en Cévennes
à la fin de l'Ancien Régime**
par **Gérard Caillat**
page 14



**Assemblée générale 2006
à St-Hippolyte-du-Fort**
page 27

Photo de couverture : Le pont de Rousses (photo Gérard Caillat)



« **B**onjour ! nous avons le plaisir de vous présenter quelques unes de nos dernières acquisitions ». C'était le début plein de fraîcheur de l'article de Pauline Roux-Tatto.

Ce plaisir - ô combien partagé ! - nous ramène d'un trait de plume à la source de Font-Vive près du Centre de documentation de Génolhac où se trouve le fonds Pellet.

Il y a là tout un symbole, tout à la fois la continuité et le renouvellement des meilleures traditions.

Ce numéro ne manque ni de l'une ni de l'autre.

Jean Castan poursuit sa recherche sur Arisitum, et tente de déjouer les pièges qui ont égaré bien des professionnels.

Dans la foulée, osons le mot, Jean André continue à nous guider dans le passé de Dourbies.

C'est encore Jean-Gabriel Pieters qui donne sa deuxième partie sur les moulins à huile. Et puis Pierre-Albert Clément, qui, avec le secours de Vitruve, fait tourner à nouveau la pouzarenque.

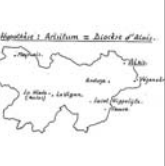
Se retournant en arrière et voyant le chemin parcouru, André Claveirole n'a pas résisté au plaisir de faire partager tout ce que les chercheurs cévenols ont pu écrire sur la Grande Recherche des années 1540-1550. Ce qui nous vaut un CD, qu'il fallait bien compléter avec les résultats les plus récents. Car si les arpenteurs examinaient dans le détail les ressources fiscales des communautés, ils n'étaient pas prêts à nous faire partager ce secret.

Enfin, revenant sur l'histoire de la franc-maçonnerie cévenole, Gabriel Liotard évoque le Réveil cévenol à Alès juste avant la deuxième guerre mondiale.

Les « échanges » sont également la preuve de cet esprit de continuité : Olivier Poujol fait partager sa recherche sur l'ingénieur des mines Maisonneuve, à la recherche de renseignements complémentaires, dans le plus pur esprit du Lien. Il nous ramène en même temps à l'actualité puisque le CNRS, le Parc des Cévennes, les communes du Valdonnez et la ville de Florac ont organisé un colloque sur les mines et la métallurgie du plomb en Cévennes du 8 au 10 septembre.

Traditionnellement enfin, et pour conclure, le troisième numéro rend compte de l'Assemblée générale de l'association LCC-Font-Vive, moment toujours convivial, même si cette année il a été un peu perturbé par les orages, presque un « épisode cévenol ». La continuité, vous dis-je.

Gérard Caillat



Arisitum

(suite)

Jean Castan

I - La grande hypothèse gardoise

Retenue à la fin du XIX^e siècle par la majorité des historiens locaux, l'hypothèse gardoise concernant l'évêché d'Arisitum comprenait un important territoire avec : Le Vigan, la baronnie d'Hierle, Saint-Hippolyte du Fort, Sauve, Alais, Anduze, Vézénobres et Meyrueis, ce qui aurait correspondu à l'ancien évêché de Nîmes créé en 1694.

Hypothèse : Arisitum = Diocèse d'Alais...



Le diocèse d'Arisitum (dessin Jean Castan)

Pour les uns, le siège de l'évêché d'Arisitum était à Alais, d'autres le situaient au Vigan.

L'analyse sommaire qui suit évolue en suivant deux grandes périodes successives de publications :

- *L'Histoire Générale du Languedoc* ^[1] et *L'histoire de la ville de Nîmes* ^[2], éditées au XVIII^e siècle,
- Les Dictionnaires de Germer-Durand ^[3], de l'abbé Goiffon ^[4], un ouvrage collectif sur la ville d'Alais ^[5], une Géographie ^[6], et un Atlas de A. Lognon, etc., livres parus au XIX^e siècle.

II - Les sources du XVIII^e siècle

L'Histoire Générale du Languedoc

La rédaction de l'Histoire Générale du Languedoc, confiée initialement à deux bénédictins, Auzières et Marcland, vers 1708, fut ensuite commandée à deux autres bénédictins, dom Devic et dom Vaissette (congrégation de Saint-Maur), en 1715. Ces deux savants d'origine languedocienne ont généralement travaillé à Paris où ils ont disposé d'une vaste documentation.

L'histoire devait comprendre six volumes qui n'en furent que cinq, suite au décès de Devic après la fin du tome 2 (Paris 1734), puis du décès de Vaissette à la fin du tome 5 (Paris 1756).

Joseph Vaissette a donc été le principal auteur de la première édition. Le tome 1 tiré à 1250 exemplaires date de 1730. D'autres éditions ont suivi dont les deux dernières récentes.

Le Carré d'Art de Nîmes en répertorie plusieurs, y compris la première. Deux, l'une à neuf, l'autre à dix-sept volumes invoquent Devic et Vaissette, éditions « complétées par des notes et pièces justificatives ».

L'édition Privat-Toulouse, 1872-92 (17 volumes), consultable en salle de lecture aux Archives du Gard, s'apparente donc à une œuvre collective aux nombreux participants co-auteurs. Mais est-ce encore l'ouvrage de Devic et Vaissette ?

Cette Histoire du Languedoc est aussi un foisonnement de sources, de références, qu'il convient d'exploiter avec précaution.

Les chercheurs sur l'évêché d'Arisitum peuvent y trouver les justifications de leurs hypothèses et leur contraire malgré des recoupements positifs.

Histoire de la ville de Nîmes

Léon Ménard, magistrat (Tarascon, 1703 – Paris, 1767), a rédigé et édité son *Histoire de la ville de Nîmes* à Paris – sept volumes, 1750- 58 et (comme il l'écrit), s'il « ne parle point des ouvrages que nous ont donné divers auteurs sur l'Histoire du Languedoc », il s'y réfère. C'est ce que montrent les références à Devic et Vaissette, dans ses pages traitant d'Arisitum. Parlant des lieux constituant « Arisitum », aux huit déjà cités (p.1), il ajoute : Saint-Jean de Gardonnenque, Cendras et Tornac.

N'ayant pas encore eu l'occasion de consulter l'œuvre originale de Devic et Vaissette, j'en suis réduit à exploiter, sommairement, les ouvrages publiés postérieurement.

Les hypothèses de L. Bascoul

J'ai trouvé – salle de lecture des A.D. 30 – dans une grande série en cours de réalisation ^[7] un article critique de L. Bascoul – 1859-1922 . Curé de Saint-Charles à Nîmes, il traite largement les hypothèses « Arisitum-Arisidium » et aussi celle du « vicus d'Arisidium ».

Sans nous attarder sur le fait de savoir si ARISITUM a été fondé par Théodebert « roi d'Austrasie en 534-548 » ou Sigebert 1er, 571-575 (les deux sont proposés par différents auteurs), retenons de L. Bascoul :

- qu'il considère Auguste Longnon comme ayant « soulevé un problème en identifiant ARISITUM avec Alais », ajoutant que les *Recherches sur la ville d'Alais* avaient émis cette opinion, p. 85 ;

- qu'il pense que la « date de création de l'évêché reste indéterminée et propose deux dates "au plus tard 570" pour sa création et "au plus tôt 627" pour sa dissolution ».

Les textes sur l'évêché d'Arisitum sont tellement complexes et contradictoires qu'il convient d'effectuer le parcours le plus simple possible dans les ouvrages traitant de l'hypothèse ARISITUM = ALAIS ou LE VIGAN, et ceci chronologiquement.

Parcours chronologique

1860 : Des *Recherches Historiques sur la ville d'Alais*, on peut retenir que :

- « le diocèse d'ARISIDIUM est formé en 526, de quinze paroisses détachée de ceux d'Uzès ou de Nîmes »,

- « Alest ou Alestum n'est pas de fondation romaine et n'existait même pas au 5^e siècle ».

Les auteurs de l'ouvrage citent 526, avant Auguste Longnon, nous assistons aujourd'hui à des fouilles sur l'Alès antique et la page 85 des *Recherches* ne dit pas qu'Alais était le siège d'Arisitum.

1868 : Le célèbre *Dictionnaire Topographique du département du Gard* de Germer-Durand cite :

- « l'évêché d'Arisitum fondé par Théodebert roi d'Austrasie en 526 (?) fut formé d'une partie du diocèse d'Uzès et réuni à celui de Nîmes vers 798 »,

- « Le chef lieu de cet évêché, Arisitum, n'était autre que la petite ville... du Vigan ».

Il avait donc répondu en 1868 à L. Bascoul qui s'interrogeait en 1930 sur « l'emplacement d'Arisitum-ville » !

1878 : Auguste Longnon a édité sa *Géographie de la Gaule au VI^e siècle* qui est consultable aux Archives du Gard.

Cet ouvrage considérable mentionne bien que l'évêché d'Arisitum a pour siège Alais. Cela est aussi indiqué, p. 587, sur une carte grand format en couleurs « Arisitum-Alès ».

Il a également publié un *Atlas*, dont seul le tome 1 est au Carré d'Art de Nîmes. Il manque le tome 2, la cartographie.

Auguste Longnon a ainsi donné une large diffusion à l'hypothèse Arisitum = Alais, dont il ne semble pas être l'auteur.

1881 : L'abbé Goiffon publie son *Dictionnaire de l'évêché de Nîmes*. En voici quelques extraits :

- « Arisitum... Vicus Arisitensis est le siège d'un évêché du VI^e au VII^e siècle »,

- « L'évêché fut fondé en 526... au moyen de paroisses enlevées aux diocèses de Nîmes, d'Uzès et de Rodez (?) »,

- « Germer-Durand, notre savant antiquaire, a fait du Vigan le siège épiscopal d'Arisitum ».

Il valide donc l'avis de Germer-Durand : « Arisitum = Le Vigan ». Il élargit à Rodez le nombre d'évêchés ponctionnés pour créer Arisitum, tout en évoquant d'autres éventualités concernant le siège de l'évêché ; p. 22 « Arrigas... » tradition... avec preuves qui ont une certaine valeur », et encore p. 24, Arrigas, « tradition sans fondement », p. 62 « Bréau,... St-Martin de Valrufe... ancien siège épiscopal disparu au VIII^e siècle ».

Un diocèse à géométrie variable ?

Les trois ouvrages locaux évoqués ci-dessus ont été publiés en l'espace de vingt ans, ce qui témoigne de l'intérêt suscité à l'époque par le mythique évêché, mais montre aussi de curieuses divergences, ne serait-ce que pour les dates, le positionnement du siège de l'évêché ou les origines des paroisses qui l'ont constitué, car leurs auteurs se connaissaient.

Peut-être ce diocèse fut-il à géométrie variable comme le suggère L. Bascoul, lequel, parlant du « pays Arisitensis », évoque les « conquêtes arrachant cette contrée aux Goths pour la donner aux Francs, avec des progrès ou des reculs passagers de ces derniers ».

IV - Des dangers de la compilation

Le moment est venu de constater combien peuvent être redoutables les effets de la compilation.

L'histoire des Francs de *Grégoire de Tours (538-594)*, traduite du latin par Robert Latouche, a été rééditée pour la énième fois en 1999.

Dans le livre V, p. 258, on peut lire que « MUNDERIC », (qui aurait été le premier évêque de l'évêché d'Arisitum), « passa dans le royaume de SIGEBERT » (ce qui est tardif), et « fut institué évêque dans le village d'Alais^[8], où il eut sous ses ordres environ quinze paroisses et qu'administre maintenant Dalmas, évêque de Rodez ».

On peut supposer que ce texte est celui de l'édition originale.

Pour une bonne compréhension de celui-ci, voici la reproduction du renvoi 18 :

18. « Apud Arisitensim vicum », lisons-nous chez Grégoire de Tours. L'identification a été proposée par Aug. Longnon (*Atlas historique*, texte explicatif, p. 156). Ce qui contribue à la justifier c'est l'allégation de Grégoire de Tours, qui ajoute que les quinze paroisses composant l'évêché d'*Arisitum* sont maintenant administrées par l'évêque de Rodez ; or l'arrondissement d'Alais est limitrophe du Rouergue.

Dans une première lecture, notons simplement que Grégoire de Tours aurait écrit « ARISITENSIM », que l'identification du siège épiscopal, Alais, est attribuée à A. Longnon, et surtout, que « c'est l'allégation de Grégoire de Tours » (l'administration de l'évêque de Rodez), « qui contribue à la justifier » (?).

Curieuse relation dont l'auteur n'apparaît pas (?).

La boucle est bouclée ; une éventualité d'origine locale est devenue un « autre problème soulevé » et largement diffusée par A. Longnon, lequel « a proposé une identification » et, pour le lecteur non averti, Alais est consacré siège d'Arisitum.

Il y a une autre lecture ; entre « ARISITENSIM » de *l'Histoire des Francs* et « ARISTENSEM » de L. Bascoul ; qui se réfère à Grégoire de Tours, il y a une coquille, et il y en eut beaucoup au long des siècles. Grégoire de Tours nommé peut-être « ARISITENSIM » le pagus du VI^e siècle ?

Beaucoup plus près de nous, il est question du « Pagus Arisitensis » auquel certains joignent « Arisitum ».

On peut voir là une dénomination cohérente, « Arisitum » (Alais ou Le Vigan) étant le siège du diocèse. Cela ne déparerait pas d'autres appellations comme « Nemausus », siège du diocèse « Nemausensis » ou « Uzeticensis episcopatus ».

Grégoire de Tours ne donne ni date de création, ni liste des paroisses constitutives de l'évêché. Le contenu du renvoi 18 ne correspond pas à la réalité de son texte, reproduit par L. Bascoul et cité ci-après :

- « ET APUD ARISTENSEM VICUS EPISCOPATUS INSTITUITUR, HABENS SUB SE PLUS MINUS DIOECESIS QUINDECIM, QUAS PRIMUM GOTHI QUIDAM TENUERANT, NUNC VERO DALMATIUS RUTHENENSIS EPISCOPUS VINDICABAT ».

C'est sans doute là que les tenants d'un « Arisitum » rouergat s'inspirèrent pour l'hypothèse d'un autre « Pagus Arisitensis », le « pays de l'Arssaguez » comprenant « le château de Montrosier et huit villages, étirés sur la route de Rodez à Séverac-le-Château, de Montrosier à Recoules-Prévinquières », soit environ vingt kilomètres.

Il n'y a rien à ajouter.

J'espère pouvoir consulter l'édition originale de *l'Histoire Générale du Languedoc*, et la thèse d'André Chamson, introuvable au Carré d'Art et aux Archives du Gard ?

Il reste à déterminer les limites de la Terre d'Hierle, ce qui est faisable, tout au moins pour ce qu'il en était aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Bibliographie

- [1] Dom Devic et dom Vaissette. *L'Histoire Générale du Languedoc*. Diverses éditions – Paris, Toulouse, Nîmes, Paris.
[2] Léon Ménard. *Histoire de la ville de Nîmes*. Paris, 1750-58.
[3] Germer-Durand. *Dictionnaire topographique du département du Gard*. Nîmes, 1868.
[4] Abbé Goiffon. *Dictionnaire topographique, statistique et historique du diocèse de Nîmes*. Nîmes, 1881.

[5] Duclaux-Monteils, Masette et Max. d'Hombres. *Recherches historiques sur la ville d'Alais*. Alais, 1860.

[6] Auguste Longnon. *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*. Paris, 1878.

[7] *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique*, tome V. Edité en 1930.

[8] Grégoire de Tours. *Histoire des Francs*. Paris 1999.

La saisie de Cantobre ou les foulées de Dourbies au XVII^e siècle

Jean André

Le 28 mars de l'année 1617 eut lieu une importante réunion publique des habitants de la paroisse et communauté de Dourbies, assemblés à l'appel de leurs consuls, les sieurs François Vidal, Pierre Lacas, Jean Laurans et de leurs conseillers politiques au nombre de six, soit en tout plus de cent personnes (mâles) rassemblés à la sortie des vêpres dans la basse-cour d'Antoine Blanc de Dourbies (noms cités). Le baille Jacques Alric était aussi présent en qualité de représentant de la seigneuresse de Roquefeuil, de même que certains notables des villages environnants qui attesteront de la vérité des délibérations prises et notées sur le minutier du notaire Jean de la Tour de Dourbies.

Nous sommes en une période où les Cévennes vivent une épopée tragique de leur histoire politique et religieuse. Le pays est partagé entre les idées et doctrines papistes et huguenotes, entre les ecclésiastiques et les pasteurs protestants, entre les troupes royales de Louis XIII et celles du Duc de Rohan au service de la cause réformée. Les seigneurs dont ils dépendent sont aussi de partis différents. Bien que la paroisse de Dourbies compte quelques réformés, la majorité de ses habitants sont restés fidèles à la religion catholique, donc à celle du Roi de France envers qui ils sont pleins de déférence et soucieux de son bon service. C'est de cette fidélité aux Rois de France que les habitants du Rouergue et de quelques lieux des Cévennes se verront attribuer (dès le XVe siècle) le surnom de « raillols » c'est-à-dire les royaux.

L'affaire qui nous préoccupe est motivée par les foulées des troupes de soldats royaux qui sont envoyées dans les Cévennes pour pourchasser et mater les huguenots et leurs suppôts. Ces troupes régulières constituées de volontaires sont plutôt des hordes indisciplinées, mal payées, prenant leur nourriture et celle de leurs montures chez les habitants des villages ou métairies traversées ou sur les lieux qu'ils occupent ou assiègent. L'annonce de l'approche de ces troupes s'est vite répandue dans les ruelles de Dourbies et a semé l'effroi parmi ses habitants.

Des troupes venues de Languedoc et se dirigeant vers le pays des "Sevennes" ont fait étape dans la paroisse de Cantobre (en Rouergue) distante de Dourbies de deux petites lieues et la rumeur court qu'elles doivent passer par Dourbies pour rejoindre les hautes Cévennes et le Gévaudan. Le passage de ces troupes apparentées à des hordes de brigands est

craint comme la peste et c'est cela qui a nécessité la mobilisation de la communauté de Dourbies pour y faire face et s'en protéger.

Cette situation n'est pas nouvelle, ce qui avait amené les magistrats de la viguerie du Vigan à autoriser les communautés isolées comme Dourbies à avoir des armes pour se protéger contre des troupes semant dans leur sillage le désordre et la ruine des pauvres paysans. Ainsi la communauté s'est réunie ce 28 mars pour faire la "monstrée et vérification" desdites armes et prendre des mesures efficaces pour se garder de ces troupes destructrices au service du Roi, car il avait été rapporté que les habitants de Cantobre avaient vu leurs maisons rouvertes par la force et ravagées, leurs vivres et provisions, maigres à cette époque de l'année, saisies et de plus ils avaient été maltraités et battus.

Les Dourbiens avaient l'appréhension des désordres et ravages qui pourraient se commettre dans leurs maisons, et, ne voulaient aucunement faire les frais de ces troupes qui, si elles étaient au service du Roi, étaient mais aussi responsables du « troublement » de l'ordre public, dont les Dourbiens semblaient être scrupuleusement respectueux.

Les consuls chargés d'assurer l'ordre public firent des propositions pour apporter des remèdes à l'angoisse de leurs concitoyens et l'assemblée approuva à l'unanimité ces délibérations après que les consuls, la main levée vers le ciel, eurent juré de s'y conformer.

Il fut donc décidé que les magistrats de la viguerie du Vigan seraient rapidement avisés de la saisie de Cantobre, leur délibération serait écoutée et leurs prudents avis suivis à la lettre. Pour ce faire, l'assemblée députa ses procureurs, les sieurs Vidal, consul, Barthélémy Fabre et Jean Laurans, qui s'acheminèrent exprès vers la ville du Vigan pour recueillir les observations des viguiers, qui seront nécessaires pour "préservier le service du Roi et le repos public".

De même les autorités de la baronnie de Roquefeuil dont dépendait les mandements de Dourbies et de Cantobre furent averties, leur seigneuresse était absente car elle se trouvait en voyage en sa baronnie du Pouget en Languedoc, ce fut son procureur M. Antoine Thomassy qui reçut les craintes et les doléances des Dourbiens.

Pour cette mission la communauté députa messire Jacques Alric, baille de Dourbies, et le Sieur François Fadat pour prendre les avis du Sieur Thomassy et le supplièrent d'avertir la Dame seigneuresse d'apporter des remèdes pour se garantir des concussions et ravages qui pourraient se commettre dans la terre de la baronnie et en particulier dans la paroisse de Dourbies.

Les Dourbiens craignant que les avis et conseils des viguiers et du procureur juridictionnel n'arrivent trop tard prirent des mesures urgentes pour parer à l'arrivée intempestive de ces soldats mal aimés et rejetés.

A été délibéré que jusqu'à ce que les viguiers y aient donné avis, les habitants de Dourbies resteront dans les maisons fortes qui ont été proposées pour être fortifiées, en particulier celle d'Antoine Blanc, de Jean Fabre et des hoirs de Geniest Alric. Ces maisons certainement les plus vastes et robustes du village, offrant une quelconque stratégie, une fois fortifiées pouvaient résister "aux oppressions et troubles qu'ils voudront sur eux". L'alerte sera donnée par le tocsin aux ordres des consuls.

Ces événements qui semaient le trouble dans les esprits d'une population ignorante et craintive, et peu ouverte aux conjonctures politiques et militaires, étaient sensibilisés par la mauvaise réputation de ces troupes qui leur étaient hostiles, dérangeaient leur tranquillité paysanne et portaient atteinte à leurs biens et à ceux de la communauté. Le simple passage d'une troupe dans la paroisse nécessitait de la nourriture, hommes, chevaux ou mulets, de loger soldats et officiers chez les habitants, en leur fournissant la paille, le feu et la bougie, suivant l'usage prescrit et lorsque la ville ou paroisse était désignée comme ville étape.

Les actes de vols, déprédations et rançonnements étaient courants, autant de soucis et de charges qui étaient supportés par les habitants de la paroisse et rarement remboursés par la viguerie ou le diocèse. De plus les bourses étaient aussi malmenées car les députations de procureurs et la fortification des maisons entraînaient quelques dépenses qu'il fallait assurer malgré l'extrême pauvreté d'un village montagnard. C'était l'un ou l'autre, pris et désigné parmi les plus aisés, qui faisaient l'avance des fonds nécessaires. Ils étaient remboursés quelques mois plus tard après que les sommes dues aient été imposées sur l'ensemble des habitants au prorata de leurs revenus.

Le 10 février 1626, Pierre Fadat, serrurier de Dourbies, ainsi que Antoine Brun de Trèves avaient été blessés d'une arquebuzade tirée par ces fameux soldats des "Sevennes" qui butinaient quelques butins dans les mazages de Canaguières et des Pruniers (paroisse de Trèves). Pierre Fadat, gravement blessé de six à sept blessures au ventre et au poumon,

ne vécut que peu de temps après cette agression des troupes royales qui s'avéraient aussi dangereuses qu'un quelconque ennemi.

L'année suivante, en 1627, la viguerie du Vigan devra envoyer 50 soldats à Dourbies pour s'opposer aux mauvais desseins des ennemis qui veulent s'emparer de l'église et des maisons fortes. Il s'agissait là d'une menace des troupes du Duc de Rohan, opposée aux troupes royales, qui elles aussi vivaient sur le compte des habitants des campagnes. Les Dourbiens avaient été tourmentés à plusieurs reprises par des incursions de Réformés qui voulaient les soumettre à la religion de Calvin et qui s'en étaient pris à leurs biens et à leurs personnes. L'église avait subi de gros dommages et le prieuré de Dourbies en fut longtemps déstabilisé par des prises de possessions usurpées par les religieux du monastère de Nant.

En l'année 1625, Jacques Alric, baille de Dourbies, avait porté plainte devant les officiers ordinaires du seigneur de Roquefeuil, pour l'enlèvement de force de plus de 80 bêtes à laine qui avaient été "butinées" par les troupes du seigneur de Magalas, alors seigneur du lieu de Trèves, et du parti au service du Roi, alors que la communauté de Dourbies avait passé un traité de sauvegarde avec ledit seigneur. Cette troupe devait être assez nombreuse pour sa "soupée" au lieu de Dourbies, car, au dire de leur chef, elle avait pris, seulement, une cinquantaine de bêtes à laine et quelques menues victuailles.

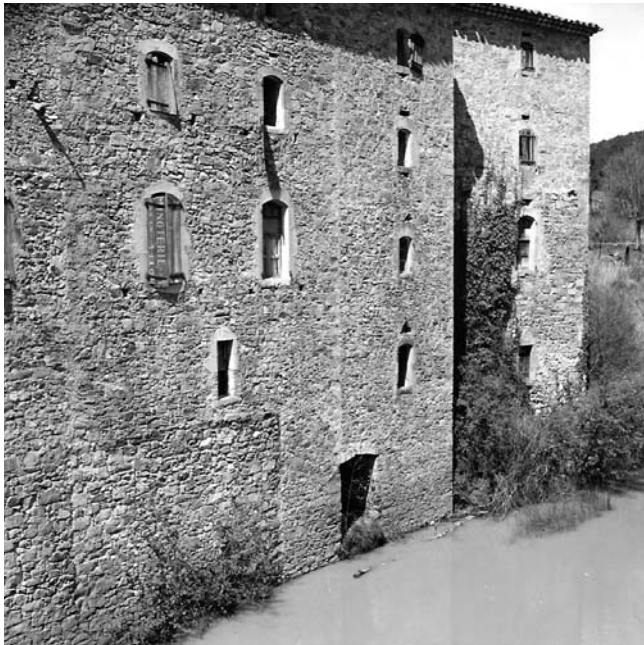
En 1628, c'est le passage des troupes du duc de Rohan dans la basse vallée de la Dourbie, lesquelles ayant perdu la place du château de Creissels (près de Millau) se dirigeaient vers la ville du Vigan tenue par le parti huguenot.

Les biens en nourriture, bétail et fourrages des vallées principales ne suffisent pas pour cette armée en campagne. Alors elle se répand dans les petites vallées adjacentes où il y a des hameaux et des métairies "encaballées", c'est à dire où il y a des cabaux, du bétail. La violence est de règle pour vider les maisons de leurs provisions. Les toits des maisons sont dégarnis et brûlés, le bétail emporté et incorporé pêle-mêle à cette troupe indisciplinée en marche. Gare à ceux qui tentent de s'opposer à leur volonté, car ils sont excédés, battus, rançonnés et parfois emmenés prisonniers et utilisés comme porteurs et meneurs du bétail saisi. Certains prisonniers connus pour leur aisance sont gardés comme otages dans des maisons fortes, châteaux ou forts, et libérés contre une forte rançon que doit payer leur famille.

La paroisse et lieu d'Alzon situé sur le grand chemin qui relie la Provence au pays de Rouergue et de Guyenne, est un lieu d'étape pour les troupes du duc de Rohan, il en paya aussi un lourd tribut, de même que les communautés voisines qui furent cotisées pour subvenir aux frais de guerre.

Observations sur la confection de l'huile d'olive (2)

Jean-Gabriel Pieters



Le moulin de la Rode côté Amous (coll. Mme de Fontanès)

Un propriétaire attentif à ses intérêts

Maître Delafont, lui, jette un tout autre regard sur ses intérêts, lorsqu'il raconte sans fard ses mésaventures. Grâce à nos archives, ainsi qu'à d'autres pages de son livre de raison, nous pouvons nous faire une idée certaine de son caractère et de celui de son épouse. Celle-ci, née Élisabeth Athénaïs Chambon (petite-fille de Jean Philippe Chambon, dernier seigneur de La Rouvière) voit le jour le 8 août 1807 et vit encore en 1884. Elle épouse le 18 juillet 1836 Antoine Adrien Delafont (6 décembre 1794 - 20 janvier 1862) notaire à Saint-Quentin-la-Poterie (dont il sera maire), "fils, petit-fils, arrière-petit-fils et re-arrière petit-fils en ligne directe de mâle en mâle d'autres notaires de Montaren". Le couple aura trois fils, nés en 1840, 1842 et 1844. Dans une lettre de janvier 1861 adressée à l'un de ses fils, étudiant, le père écrit :

"Quand vous m'écrivez ayez soin de bien peindre pour que je puisse lire votre écriture, il n'est pas nécessaire de mettre vos lettres sous enveloppe ni sous un cachet cire, tout cela pèse, une feuille de papier double est suffisante, il vaut mieux bien dire que trop dire et surtout ne dire rien qui vaille mais quand vous me parlerez science et droit en homme de sens je vous lirais avec plaisir... "

Athénaïs est une femme dure, dominatrice - et même cupide selon le témoignage lucide d'un de ses enfants. Nous n'en dirons pas davantage.

Pour bien entendre ce dont parle le notaire dans son livre de raison, nous avons eu amplement recours - mais non exclusivement - à deux Traités de l'Olivier rédigés à la fin du XVIII^e siècle. Ils le furent à l'occasion d'un Mémoire complet sur le sujet, mis en concours par l'Académie de Marseille puis publiés avec remaniements en seconde édition ^[1]. Nous les avons examinés soigneusement, en nous écartant du feu des incessantes polémiques, qui ne manquent pas de s'appuyer sur la savante et antique histoire de cet arbre ni de s'alimenter parfois de la traduction prétendue erronée des termes employés par les auteurs latins. Que conclure de toutes les informations ? - que rien n'est assuré, l'inconciliable l'emporte sur les minces consensus, la cupidité, l'opportunisme et l'ignorance règnent à tous les niveaux ; la coutume justifie tout et chacun s'érige en maître ! Mais revenons aux doléances du notaire.

"1847 - Observation sur ma récolte d'huile"

- Une première pression bien décevante

"Je me plaignais que pendant les années 1844 et 1845 mes olives avaient peu produit, qu'elles étaient mal moulues, pas pressées & que l'on n'avait pas laissé écouler une heure après que l'huile avait été ébouillantée dans les piles ou auges. »

"L'on me répondait que cela se prenait à mes olives [parce] qu'elles étaient dans des vignes ; toutes ces raisons ne me circonvenaient pas. J'avais la conviction par les années antérieures que mes réclamations étaient justes "

La scène se passe à Saint-Quentin au moulin de M. Ferdinand Garel père. Pour détourner l'attention, les meuniers épinglent "le couple" responsable de tout. Selon nos auteurs, l'olivier préfère le célibat mais s'accommode cependant d'un mariage de raison avec la vigne. Il est généralement reconnu que les oliviers des vignes sont moins productifs et leurs olives moins nourries ; elles rendent aussi moins d'huile. Par cette double plantation, certains voudraient parer au défaut d'une des récoltes mais on peut

nom	Poi	P	livr	dates
Gaut	633	5	137	63-70
Gaut	687	5	102	4-11-17
Second	180-	7	74	400 f.
Michel	530	4	173	71-7-77
Andréux M	715	7	21	78-76
Amélie	770	2	26	2
maison	200	2	36	79
Maurice	797	2	36	X
Charles	532	4	97	6-73-75
Alviane	306	2	50	3
André	309	2	55	20-72
André	290	2	50	79-75

Tableau de la clientèle de 1956 (coll. Mme de Fontanès)

manquer les deux, en exigeant trop d'une terre qui a tant de racines à nourrir etc. Il faut savoir observer la nature et écouter ses oracles, là où le propriétaire et son fermier ont trop souvent outrepassé les bornes...

Le sujet des vignes complantées d'oliviers (sans oublier non plus les arbres fruitiers), si répandues partout, nous a paru focaliser bien des croyances, bien des préjugés, bien des lieux communs ; l'argumentaire pourrait se résumer en une seule proposition : *"le bien et le mal sont compensés entre la vigne et l'olivier ; le mieux est de ne point les mettre ensemble"*.

Nous allons revenir sur les autres griefs. Nos auteurs soulignent que, partout, *"les propriétaires des moulins sont soupçonnés de malversation dans la fabrication des huiles des particuliers, profitent de leur négligence et de la mauvaise foi de ceux qu'ils préposent pour diriger leurs moulins"*.

"En 1846, voulant me convaincre ... je me rendis au moulin sur le rapport qui me fut fait par mon épouse que ces hommes ne faisaient pas mieux, et que cela continuerait d'aller mal, si je n'y allais pas mettre le holà. En arrivant j'ordonnai que les ollives fussent mieux moulue, que l'on mit peu de pâte dans les cabas, que l'on échauda avec de l'eau bien bouillante, que l'on échauda dans les piles de même et abondamment et je fis bien presser".

- Un travail baclé

Il entre sans doute beaucoup de routine dans les manœuvres des ateliers, là où on ne cultive que des espèces communes et où le client recherche la quantité d'huile et non la qualité. Le détritage constitue le premier point sensible. La meule de dessus, roulant sur elle-même et tournant autour d'un axe, écrase en passant une poignée d'olives que l'ouvrier s'emploie à remplacer avec sa pelle d'ici le prochain tour. Après être passées à différentes reprises sous la pierre tournante, les olives forment une pâte, introduite

dans les cabas qu'on dispose en pile sous le pressoir. On fait agir ce dernier au moyen d'un levier et on extrait l'huile. Nous comprenons aisément que les ouvriers cherchent à mouliner au plus vite la quantité maximum d'olives en réduisant le temps de détritage - peut-être seulement cinq quarts d'heures au lieu de six à huit ... en surchargeant les cabas au risque de les faire crever... en faisant agir la presse avec brutalité et sans donner à l'huile le temps de s'écouler. En ce qui concerne le pressurage à chaud, la chaleur de l'eau joue un grand rôle pour détacher l'huile du marc : il y a peut-être des économies de combustible à réaliser par les "diablotins" (!) préposés au fourneau ; en fournissant son bois, M. Reboul a trouvé la parade ! Reste alors le plus délicat : faire surnager l'huile dans les auges qui recueillent le mélange issu des presses successives. Outre qu'elle empêche l'huile de figer, l'eau bouillante constitue le dissolvant le plus énergétique de la partie mucilagineuse qui tient cette huile unie à "l'eau d'enfer".

"Toutes ces raisons indisposèrent les meuniers qui furent se plaindre à Mr Garel père que je leur faisais manger et perdre leur temps. Celui ci trop confiant dans ses ouvriers partageait leur avis, lorsque [enfin] lui ayant démontré la fausseté de leur allégation [il] se tut et me laissa diriger mon travail".

Si l'on désemplissait les cabas après les premier et second pressurages et si l'on remettait la pâte sous la meule, en l'humectant un peu, on en exprimerait encore plus d'huile ; mais cela ne se pratique pas pour la commodité de ceux qui travaillent : cela retarde la fabrication et réduit le nombre de presses journalières.

- Des prix et des mesures

"Cette année [là] les ollives ayant été dévorées par les vers ne donnèrent pas un bon résultat car de 59 émines 3/4 je n'eus que 5 cannes 1/2 d'huile moulin payé," mais mes marcs étaient bien pressés et toutes les autres mains d'œuvres étant faites je n'avais rien à réclamer".

La tournure de la phrase suggère que le droit de facture a été réglé en huile, peut-être le vingtain selon d'anciennes coutumes ; mais, plus loin, il sera question de "5 f, coût de la presse". Qu'en est-il du salaire des ouvriers : sont-ils payés en huile ? Partout, la coutume semble avoir dispensé de laisser des traces écrites. Les comptes d'exploitation pour 1761-1765 d'une famille de Bourg-Saint-Andéol, étudiés par Pierre Charrié^[2], semblent indiquer que le prix du moulinage est net et que l'utilisateur du moulin n'a pas à sa charge les frais de nourriture ; il en était autrement aux XVI^e et XVII^e siècles, où l'on relève le prix de sept sous tournois pour un pressurage plus la nourriture.

L'émine désigne l'une des unités de mesure (pour les matières sèches) appliquées tant au moulin qu'au commerce de l'huile - de même que la carte

ou quartal. À Uzès, sous l'Ancien Régime, l'émine de grains valait 20,37 litres et la canne d'huile 9,504 litres ^[3]. En Languedoc, dans le commerce de détail, on utilisait tantôt la pesée, tantôt le mesurage. Les mêmes noms et les anciennes proportions furent conservés sous le système métrique, auquel ils se rapportèrent désormais.

Nous avons fait le calcul avec les mesures provençales indiquées par nos auteurs et trouvons ici, sur la base de l'émine d'olives pesant 41 livres (de 414 g soit 17 kg), une production nette (moulin payé) de 52,27 litres (mesure d'Uzès) à partir de 1 014,20 kg d'olives ! Ce rendement nous paraît dérisoire ^[4]. Ayant également repris les chiffres du tableau du moulin de la Rode - qui concernent 12 clients et s'appliquent à 32 presses - nous voyons que le rendement est d'une grande homogénéité, de l'ordre de plus de 18 litres aux 100 kg d'olives, les quelques distorsions étant probablement dues aux ventes des surplus d'huile au moulin. Deux clients (lignes 1 et 4) obtiennent même 20,98 et 21,32 litres : ils ont probablement "ramené la barre à zéro" !



« baraou » (coll. Mme de Fontanès)

"Cette année 1847, il n'en a pas été ainsi : tout a été mal fait, ollives mal moulues, les os presque tous entiers, beaucoup d'ollive sans être moulues, mal échaudées, court espace entre l'échaudage et le levage de l'huile, et mal pressées, [si bien qu'elles] m'ont rendu le résultat suivant : Première pressé : 7 cannes 1/4 [d'huile], de 8 cornues cumulées, " plus 1 canne 1/4 bouras , " Seconde presse : 7 cornues cumulées moins la dernière qui n'était que rase : 7 cannes d'huile, bouras : 1/2 cannes "

- Un peu de vocabulaire

En écrasant les olives, la meule ouvre la chair, brise le noyau, triture l'amande, met toute l'huile à découvert et divise les surfaces si bien que l'eau chaude a davantage de prise sur les parties solubles qu'elle doit entraîner. Les os, ou cosses, sont les

noyaux tandis *qu'osses d'oulios* désigne le marc d'olives pressuré. La cornue contient cinq quartals d'olives et nos auteurs précisent qu'on met communément six cornues pour former la pâte d'une pressée alors que le notaire parle de huit et de sept ^[5] ; encore s'agit-il de cornues *cumulées*, dont nous préciserons que trois combles (*coumoul*) équivalent à quatre rases ^[6].

Il y a donc cornues (d'olives), éventuellement *cumulées*, et cornues (de pâte obtenue en écrasant les olives) ! Le notaire nous indiquerait, par conséquent, le nombre de cornues (d'olives) fournissant assez de pâte pour garnir la pile de cabas d'une pressée. Scrutant nos auteurs, nous avons tenté de mettre en rapport les quantités d'olives entrant dans une *prénso* et les rendements en huile. Indépendamment des années et de la nature des olives, le résultat évolue du simple au double selon les lieux ; sont notamment mises en cause la force des pressoirs et la supériorité des moulins à eau, qui effectuent un moulinage plus rapide et un meilleur détritage ... En dernier ressort, rien n'est comparable de moulin à moulin !

Bourras (ou *bournado das anfers*) désigne l'espèce de lie consistant en un mélange d'eau, de crasse ^[7] d'olives et d'huile qui surgit en dernier du pressoir ; d'ordinaire, on ne la compte pas et le meunier la livre par faveur aux particuliers, en proportion de la quantité d'huile que ses olives ont fournie. Le levage trop rapide de l'huile - sans attendre environ une heure - ne lui permet pas de se séparer suffisamment de ce qui va se retrouver dans les enfers pour le profit exclusif du moulin.

On sait que les olives sont mal pressées lorsque le marc, autrement appelé grignon, reste onctueux après la dernière presse au lieu de sortir dur et sec des cabas. Ces beaux tourteaux ou gâteaux-là prouvent que les olives ont été bien triturées et qu'on a fait travailler la presse avec autant d'adresse que de force ; le propriétaire des olives a lieu alors d'être content du moulin et des ouvriers.

"Mon épouse se plaignit à la première presse d'un si mauvais résultat ; on lui disait que cela provenait des ollives qui étaient dans des vignes ; elle avait beau représenter que ces marcs n'étaient pas pressés, qu'ils ressemblaient à de la pâte : point de satisfaction ! et que son huile avait été trop levée car l'on n'avait pas resté demi heure après l'échaudage des piles, et mal échaudées".

Cela confirme que les piles de cabas n'ont pas été démontées ni les grignons remués pour les détasser avant d'être abondamment arrosés au moyen du canet (ou son équivalent : le gouvét ou gouvel en Ardèche, la casse à longue queue ou encore le cassot, baril d'anchois emmanché d'un long bâton) et remis en place.

"Deleuze fils & Jules Defos ayant été aussi mal traités que moi furent faire refaire leurs ollives au moulin

de Serviers et furent satisfaits. Moi même je me proposais d'en faire autant les meuniers me l'avaient promis, mais ils ne vinrent que pour me dire qu'ils m'achèteraient mon marc ce que je refusai".

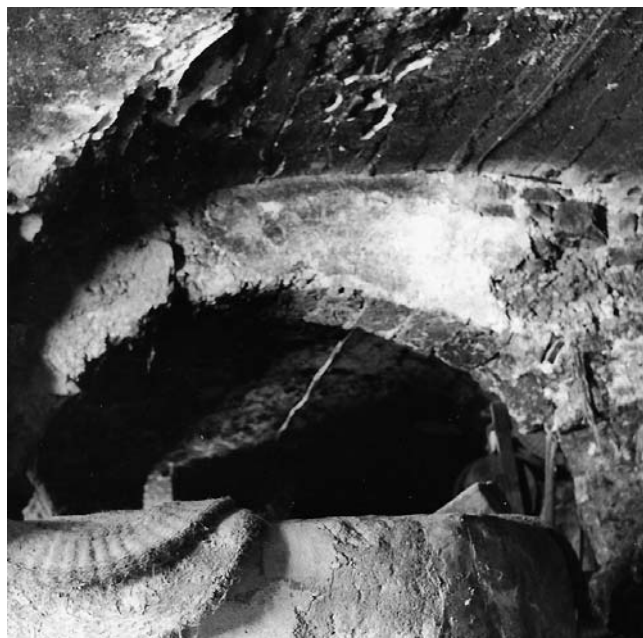
De ce marc ne pourra sortir qu'une huile grossière appelée "huile de grignon". Elle servira pour la lampe ou sera vendue pour le travail des laines ou encore pour la fabrication du savon, car l'huile la plus chargée de substance muqueuse - la plus visqueuse - est la plus convenable à la saponification. Dans tous les cas, l'occasion de mal travailler les olives des particuliers, d'en mal pressurer la pâte donne au meunier l'occasion de repasser le marc qu'il a acheté ou de le revendre à des marchands.

- Une deuxième pression peu satisfaisante

"Par considération pour M Garel qui est mon ami je les ai fait represser à son moulin. Et malgré la précaution que ces meuniers avaient prise pour faire trouver leur cas bon (sur le rapport de mon épouse des propos qu'ils tenaient)... J'eus des explications avec mon ami Ferdinand qui se tint au moulin [et] fit bien travailler ces agens. Et malgré que mes marcs eussent restés 19 jours à ma tour sans être couverts, exposés aux vents et qu'ils fussent brûlants j'ai eu une canne un quart d'huile mal lampante. Et j'ai acquis la certitude que si l'opération eut eu lieu de suite j'eus aussi eu au moins trois cannes ; cependant d'après l'usage que j'en fais à la lampe j'en suis très mécontent ; elle dépose considérablement, brûle fort mal et il faut la faire bouillir pour pouvoir en faire usage".

Il existe diverses sortes d'huile de grignon. La meilleure peut s'obtenir à partir du marc d'olives fraîchement pressurées à laquelle on ajoute divers résidus avant de repasser sous la meule ; si ses ingrédients ont pu échapper au rancissement^[8], elle se révèle supérieure à l'huile commune. Au moulin, il est éventuellement d'usage de procéder chaque samedi à l'opération dite de mascarada, qui consiste à traiter, au profit de l'équipe des ouvriers, les grignons avec l'huile récupérée dans les enfers^[9] : cela fournit un produit de la plus basse catégorie. Ici, nul doute que le mucilage du marc d'olive du notaire n'a pas manqué de pourrir, générant une huile puante, et que l'"échauffage" forcé de la matière première, dû au long entassement, et la fermentation n'ont pas favorisé la quantité d'huile, contrairement à certaines idées reçues.

Brûlées à la lampe, il devient évident que les huiles qui fournissent le plus de fumée et de suie sont les plus grossières, alors que les huiles fines (simplement échaudées) éclairent mieux et sans scintillation. Cela exaspérerait sans nul doute le sens de l'économie du ménage Delafont, sensible toutefois au fait que plus l'huile est chargée de crasses, moins elle éclaire ; en effet, les mèches s'empâtent, ce qui empêche l'ascension de l'huile et, de plus, il se forme, au bout qui brûle, une scorie ou charbon qui affaiblit de plus en plus la lumière puis qui finit par l'éteindre.



« cabas » (coll. Mme de Fontanès)

Fait-on bouillir ces huiles pour les dépurifier et en séparer les crasses, elles n'abandonnent jamais assez leur sédiment pour devenir limpides et fluides ; la lumière qu'elles donnent ne peut donc être que sombre et de moindre durée.

"Malgré qu'il y eut de la faute des ouvriers dans la première opération, comme ce sont des pauvres gens j'ai voulu leur payer 5 f - coût de la presse - ils ont été contents et moi aussi".

Tous les textes, sans exception, le soulignent : les ouvriers étaient nourris à satiété à toute heure du jour et de la nuit, y compris lorsque le maître du moulin les faisait travailler gratuitement pour lui ; ils y passaient aussi un temps infini. Les clients apportaient des provisions, la charcuterie, le meilleur vin de leur récolte, la liqueur maison, le café ; quant à la paie...^[10]. On peut ainsi comprendre (sinon excuser) la discrétion qui entoure, un peu partout, certains prélèvements abusifs d'huile et autres fraudes sur la qualité. On murmurerait vainement contre de tels usages ; un seul remède : une vigilance de tous les instants de la part des propriétaires ou de leurs agents - vigilance qui peut s'éteindre lorsque les séjours au moulin sont bien arrosés !

"An 1847 - Observation sur l'huile pour avoir un bon résultat... "

Les notations suivantes, en forme de mémoire, figurent également dans le livre de raison du notaire :

"1. S'adresser à un bon moulin qui ait pour maître et pour agens l'honnêteté".

"2. Ne faire mettre dans la coupe [de la meule dormante] que sept émines et demi au plus". D'après nos estimations précédentes, cela représente quelque 125 kg ...

"3. Les faire moudre jusques a ce que tous les os ou noyaux soient bien écrasés faire remuer souvent la pâte pour qu'il n'en reste point".

Selon nos auteurs, le préposé au détritage s'applique (ou devrait s'appliquer ?) d'abord à faire écraser les olives entières, ensuite il repasse peu à peu la pâte sous la meule tournante pour mieux la broyer et pour mieux écraser les noyaux. À la fin de cette opération, il appelle le baile du moulin, le fabricant ou le propriétaire des olives pour examiner si la pâte est suffisamment broyée.

"4. Ne faire mettre dans chaque cabas qu'une petite pelée et demi de pâte et la bien étendre".

"5. Ne faire les presse que de 40 émines ou 8 sacs". Ces sacs nous paraissent bien lourds (plus de 80 kg) ! Le montage des cabas sur la presse s'effectue en fonction de la quantité de pâte obtenue lors du traitement de chaque livraison des clients. Nous avons vainement tenté de faire équivaloir nos nombreuses données en émines, en cornues, etc. en vue de les convertir en estimations pondérales mais il ressort de tous les cas de figure que les meuniers ont dû forcer sur les chargements pour "tenir leur planning de pressage" au détriment - on s'en douterait - du rendement de l'extraction d'huile pour le propriétaire des olives !

"6. faire monter les piles bien droit & d'aplond". Les colonnes de cabas, remplis de marc d'olives, empilés sur la huche ou plutôt la maie (kairado) du pressoir doivent être arrangées bien perpendiculairement afin de ne pas verser lors de leur confection. L'idéal serait d'obtenir ensuite une pression équilibrée sur l'ensemble du dispositif, ce qui demande du soin et du savoir-faire ...

"7. après qu'on a bien pressé faire ébouillanter les cabas avec de l'eau bien bouillante, un seau à chaque cabas".

"8. les replacer bien d'aplond".

"9. les refaire bien represser".

Lorsque la première huile - vierge, pressée à froid - a cessé de couler, on remonte la presse et, les cabas retirés, on les secoue l'un après l'autre pour briser la pâte durcie. On les humecte d'eau bouillante avec le canet (ou la casse) puis on reconstitue la pile ; l'idéal serait de les replacer différemment car la première pression a agi davantage sur les cabas extrêmes que sur ceux du centre.

"10. après bien faire échauder l'huile avec de l'eau bouillant à gros bouillon".

L'auge de pierre ou la cazadouïre placée sous la presse recueille le mélange d'huile et d'eau. Comme nous l'avons déjà observé, il s'agit de faciliter la décantation des divers composants et d'empêcher l'huile de figer au moyen d'un nouvel échaudage...

"11. Examiner au commencement et par intervalle si les piles ne coulent pas".

L'huile ruisselle des cabas de toutes parts avant d'être canalisée à la base du pressoir dans le récipient destiné à la recevoir. Encore faut-il lui laisser le temps de s'écouler naturellement avant d'appliquer malicieusement une nouvelle pression à la va-vite, là où elle doit être graduelle, ou de démonter les piles !

"12. de nouveau faire bien presser par intervalle afin de donner le temps aux ouvriers de se reprendre et au moulin de pouvoir fonctionner".

Il est fait ici allusion à la répartition du travail des ouvriers. S'ils laissent la presse en repos pendant qu'ils sont occupés à d'autres tâches, le notaire sera mieux servi !

"13. Rester après l'échaudage des piles au moins une heure avant d'enlever l'huile".

Il est essentiel de laisser l'huile se dégager dans les cuves et prendre le dessus sur l'eau et les crasses ; nos auteurs confirment qu'il y faut bien une heure. N'oublions pas non plus que l'olive contient beaucoup d'eau de végétation, plus ou moins acide.

"14. Employer un ouvrier qui ait la main légère sans qu'il la trempe dans la pile mais [en y mettant] la bassine seulement".

Phrase peu explicite ! Lever ou cueillir l'huile est un art ; le leveur est d'ailleurs payé le double des autres, en raison de la dextérité nécessaire. L'huile est recueillie dans l'auge de pierre, alias cuve, pile, ou tîne !. On commence par puiser le précieux liquide au moyen de la "bassine" (cuiller à seau)^[11] ou de la "poussette" (instrument concave à manche court)^[12].

"15. que cet ouvrier se serve de la palette pour n'en point laisser ni même débourrer".

Au fur et à mesure, la couche s'amincissant, l'ouvrier opère avec la feuille de cuivre (ou de fer-blanc)... le "levadou", sorte de plat à barbe sans encoche, en cuivre, au bord très mince^[13]... la "nappa", ustensile en étain en forme de cymbale muni d'un manche court^[14]... la "levette", grande cuiller presque plate et en forme d'écumoire^[15]... Selon un acte du XVII^e siècle, la lève du moulin d'Aulas "a un manche en cuivre jaune, dont la base se divise en trois lames arrondies solidement rivées à la feuille de cuivre rose concave faisant 30 cm pour une profondeur maximale de 5 cm »^[16].

Les meuniers ont intérêt à ce qu'il reste une couche assez conséquente, alors que le propriétaire la souhaite infime : il s'agit de trouver un accord ! Celui-ci obtenu et, à la fin, le sort du bourras (huile trouble) décidé, l'eau résiduelle est précipitée dans les enfers. La « palette » - nom corrompu de la poëlette, petite poêle - a plusieurs destinations puisqu'elle sert également lors de la mouture des olives^[17] et du garnissage des cabas.

"16. Qu'il plasse sa mesure très près de la pile pour n'en pas tomber dehors ni dans la pile car celle qui tombe est perdue pour le propriétaire".

C'est usuellement au double-décalitre, au décalitre, au double-litre et au litre que le meunier mesure et

transvase l'huile du propriétaire, logée provisoirement dans les barils ou barreaux du moulin. En basse Ardèche, pendant les transvasements, on met par-dessous la "coupelle" afin de ramasser les gouttes pouvant tomber^[18]. Remarquons que maître Delafont ne mentionne pas l'entonnoir ou embut, destiné à faciliter le transfert de l'huile dans le baril ; est-ce là un manque de soin supplémentaire ?

"17. Pour avoir de la bonne huile ne pas trop laisser ses ollives entier, et attendre que le moulin fonctionne depuis six ou sept jours, afin de ne le pas engraisser et que l'huile soit douce".

Certains sont persuadés que plus les olives restent accumulées dans un grenier, les unes sur les autres, que plus elles s'échauffent, plus elles abondent en huile. L'expérience montre qu'il n'en est rien, que ce choix consenti - ou forcé en périodes d'abondance - s'opère au détriment de la qualité : certes, les olives ramollies sont plus faciles à écraser mais l'huile est moins bonne...

Il est (en principe) de règle que, lorsqu'on ouvre les moulins, le maître commence par détritiser ses propres olives et se sert le premier des ustensiles pour les graisser. De même, faut-il humecter, ramollir, imbiber (embuga) les cabas neufs, destinés à l'huile fine, qui absorberaient trop de celle-ci, au préjudice du particulier. Des cabas malpropres, gorgés d'huile commune ou rance nuisent à la qualité du nouveau produit.

"18. Ayant fait represser et remoudre mes marcs qui l'avaient été fort mal, j'ai eu une canne 1/4 d'huile

fort mauvaise et inlampante. Je ne conseille pas de le faire une autre fois. Pareille chose m'arriva en 1820 à Nîmes où j'avais fait apporter mes marcs. Depuis, ayant bien fait bouillir cette mauvaise huile, je l'ai laissée reposer pendant quelque temps elle s'est assez clarifiée pour pouvoir brûler assez passablement, je m'en suis servi elle m'a duré presque une année, ce qui m'a fait plaisir car la bonne c'est vendue de 16 à 18 f la cane".

L'usage de l'huile est préférable à celui de la chandelle, et même de la bougie pour les personnes "de cabinet", car la lumière de la lampe éclaire sans éblouir et sans dommage pour la vue. L'huile échaudée - quoique plate pour la cuisine - convient ici parfaitement. Outre les vapeurs désagréables qu'elle exhale en brûlant, la mauvaise huile donne une lumière faible et louche ; pour être éclairé, on fortifie la mèche, ce qui augmente la consommation d'huile. Est-ce un bon calcul ?

Arrivés à ce point, il est clair que nous retrouvons, au beau milieu du XIXe siècle, tous les déplorables inconvénients liés aux anciens moulins banaux, nés au XIe siècle, dans un temps de servitude et au milieu des malheurs de la guerre. À la veille de la Révolution, nos auteurs appelaient de leurs vœux les contraintes de règlements de police susceptibles de mettre fin à toutes sortes de "vols légaux". Que dire aussi de la malpropreté générale qui gâte les meilleures huiles ! Terminons néanmoins par ce dicton du pays viganais, qui célèbre le temps de l'huile nouvelle : "Quand les olives sont pressées, que la chèvre a mis bas et que les poules pondent, la maison est sauvée de la misère"^[19].

^[1] L'un, anonyme, obtint le *premier accessit*, puis fut publié à Montpellier en 1784 ; l'autre, du curé de Miramas, obtint le *second accessit*, puis fut publié à Aix en 1786. Chacun a ses mérites mais expose néanmoins des maximes et des principes inconciliables. On les trouve en reprint aux Éditions Lacour à Nîmes ; nous dirons ici "nos auteurs".

^[2] *Revue du Vivarais*, tome LXXXVI n° 3, juillet-septembre 1982.

^[3] La *cartaou d'oli* ou canne d'huile - moitié de l'émine - pèse 21 livres à Alès.

^[4] En Ardèche, au moulin des Assions, le rendement variait de 15 à 22 litres d'huile pour 100 kg d'olives ; ici, 5,15 l aux 100 kg ne représentent pas même le tiers du "bon rendement" de Madame de Fontanès (16,67 l). Actuellement, avec une chaîne continue et la centrifugation directe de la pâte, il faut en moyenne 5 kg d'olives pour faire un litre d'huile pesant 914 à 920 g, le rendement moyen de la production gardoise s'élevant à 16 litres aux 100 kg (*Moulin Soulas*).

^[5] et Boissier de Sauvages dit que la ménade doit être de trois ou quatre cornues ! Pour lui, menadiéro désigne la cornue où l'on fait les ménades d'olives ; c'est-à-dire où l'on met la quantité qu'on veut faire moude en une seule fois.

^[6] Très succinctement, la mesure coumoule comprend le petit amoncellement convexe qui se forme au-dessus du bord du récipient qui sert à mesurer : elle est sensée compenser les vides ; la mesure rase s'utilise en principe lorsque le produit se range mieux, par exemple le grain.

^[7] *crasso d'oli*, ce que les auteurs latins appelaient *l'amurca* : la substance aqueuse amère qui se trouve dans l'olive mûre ; distincte de l'huile, de la chair et du noyau, elle se dissout dans l'eau. On la confond souvent avec le sédiment ou lie qui se dépose au fond des récipients où on loge l'huile.

^[8] grâce, notamment, au broyage correct des noyaux, lesquels contiennent une substance (tocophérol, anti-oxydant naturel) qui empêche le rancissement.

^[9] au moulin du seigneur de Sorède, en Roussillon : *Connaissance du pays d'oc n° 79, 1987. Mascarada*, terme bien peu élogieux pour le meunier, évoque *masc*, sorcier et *masco*, sorcière.

^[10] selon Adrienne Durand-Tullou : *Les Moulins d'Aulas, Encyclopédie des Cévennes n° 13, 1983, p. 60.*

^[11] l'ustensile de cuisine appelé *bassiousino*, ou *casséto* dans nos provinces méridionales (et *blachi*, en vieux languedocien) n'a rien à voir avec la bassine à sirop à deux anses qu'on trouve chez les confiseurs et les apothicaires, quoique désignée en français par le même mot (selon Boissier de Sauvages). La bassine du moulin des Assions, large et peu profonde, avait une capacité de 2,5 litres environ ; elle était en cuivre étamé (témoinage contemporain).

^[12] le *pouzadou* : un pousoir, ou une cuiller à huile ; instrument en fer-blanc pour puiser l'huile d'une jarre ; voir également la note 38.

^[13] au moulin à huile de Molières-Cavaillac, près du Vigan : témoignage du XXe siècle, période antérieure à 1930.

^[14] au moulin catalan de l'ancien château de Sorède, fermé en 1956 : témoignage du dernier meunier.

^[15] à Montpellier, au XVIIIe siècle et au moulin à huile de la rue de la Fabrique à Alès "aboutissant à celle du Barrys", le 11 juillet 1741.

^[16] Adrienne Durand-Tullou, *article cité*, p. 27. AD 30, 2 E 78 111, 15 février 1666, Étienne Planque, notaire.

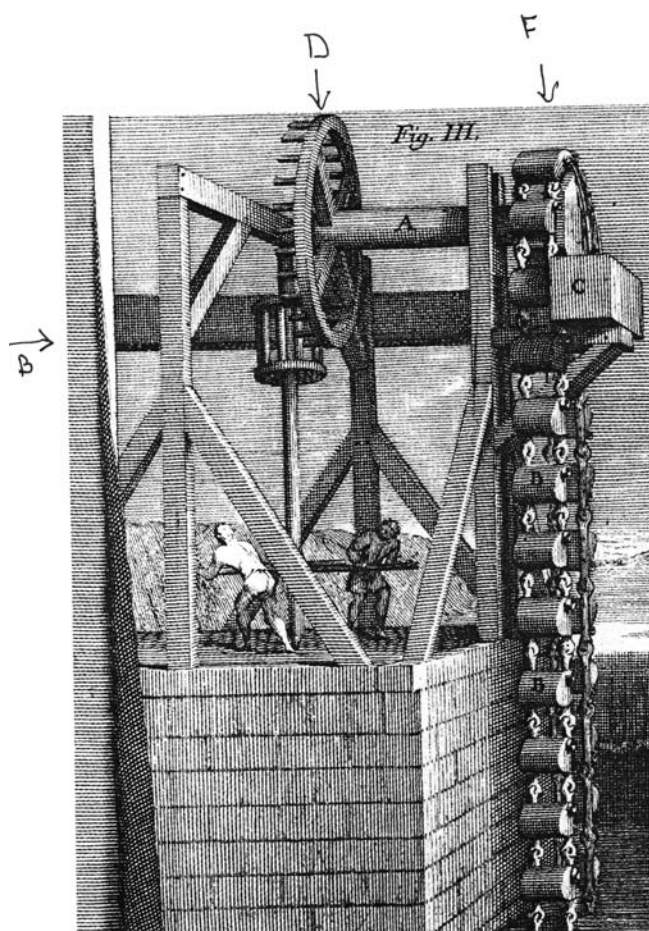
^[17] au moulin d'Alès cité plus haut, AD 30, 2 E 4 479, acte d'arrentement reçu par le notaire Pierre Villaret.

^[18] Nos auteurs parlent de la pousette (*alias palette, coupelle* ...) en ces termes : "l'huilier ou l'ouvrier préposé à cela la ramasse [: l'huile] légèrement avec une grande cuiller, presque plate & en forme d'écumoire dite la levette. Cette huile est versée dans un instrument concave & à manche court que l'Ouvrier tient dans l'autre main ; c'est la pousette dont il se sert aussi pour puiser l'huile, en commençant, lorsqu'il y en a beaucoup dans l'auge. De la pousette, l'huile est versée, au moyen d'un entonnoir (*embut*) dans le barral qui doit servir à la transporter chez le maître".

^[19] Adrienne Durand-Tullou, *article cité*, p. 60.

Du moulin à la pouzarenque le hérisson et la lanterne

Pierre-A. Clément



A la suite des articles sur la pouzarenque ^[1], j'ai pu me procurer, sur les conseils d'Aline Durand, les actes d'une journée d'études tenue à la Maison de l'Archéologie de Pessac le 13 mars 2003 ^[2].

Plusieurs contributions de spécialistes de l'hydraulique dans l'Antiquité confirment que la technique de ce que nous appelons la « pouzarenque » était parfaitement connue dans l'Occident romain. Faute d'avoir choisi d'utiliser le vocable occitan de « pouzarenque », les scientifiques la nomment « machine élévatrice » ou plus précisément « machine élévatrice à godets ». On doit noter qu'ils font parfaitement la distinction entre le système à godets et le système à augets de la noria. Donc, ne pas confondre !

Dans son *Traité d'architecture* ^[3], Vitruve nous décrit en détail le mécanisme de la pouzarenque :

« S'il faut amener l'eau à une plus grande hauteur, on fera passer autour de l'axe d'un même tambour une paire de chaînes en fer qui descendent jusq'au

dessous du niveau de l'eau et qui portent, suspendus, des godets en bronze d'une capacité d'un congé (3,25 l.). De cette façon, lorsque l'axe tournera en même temps que le tambour, il entraînera les deux chaînes qui feront monter les godets [pleins d'eau]. Une fois parvenus au dessus de l'axe, les godets se retourneront automatiquement et ils déverseront tout leur contenu dans un réservoir ».

Des machines élévatoires de l'époque romaine correspondant au modèle décrit par Vitruve ont livré des vestiges bien identifiés à Londres, à Cosa (Italie), à Layrac (Lot-et-Garonne)...

Avant l'invention de la pouzarenque, il faut placer l'invention du renvoi d'angle sur laquelle aucun historien ne semble s'être encore penché. Ce dispositif ingénieux a permis de convertir une rotation dans un plan horizontal (mouvement impulsé par des hommes ou des animaux) à une rotation dans un plan vertical (chaîne sans fin puisant l'eau et la déversant).

D'après les premières identifications, le renvoi d'angle était constitué à l'origine par deux roues perpendiculaires dont le rapport variait en fonction de différents paramètres (force disponible, volume d'eau à monter...).

Ces deux roues étaient équipées tout le long de leur circonférence de tiges d'un bois très dur et très résistant, d'où le nom de hérisson qui leur sera donné vers le XVI^e siècle. Ces dents s'engrènaient les unes dans les autres et la roue horizontale transmettait ainsi le mouvement à la roue verticale. Par la suite, mais à une époque très éloignée, la roue verticale fut remplacée par une cage cylindrique, la lanterne, dont les fuseaux étaient plus robustes que les dents du hérisson.

Le plus significatif dans l'histoire fut le transfert de cette technologie aux moulins tournant au fil de l'eau, à la seule différence que la rotation verticale des aubes était convertie en rotation horizontale (meule tournante).

Grâce à la diffusion de ce premier type de renvoi d'angle, le moulin à eau fut largement répandu dès l'époque romaine, à tel point que les chercheurs en ont déjà identifié 43 dans l'ancienne Gaule ^[4].

Ce chiffre met à mal la thèse de Marc Bloch selon laquelle l'avènement du moulin à eau ne daterait

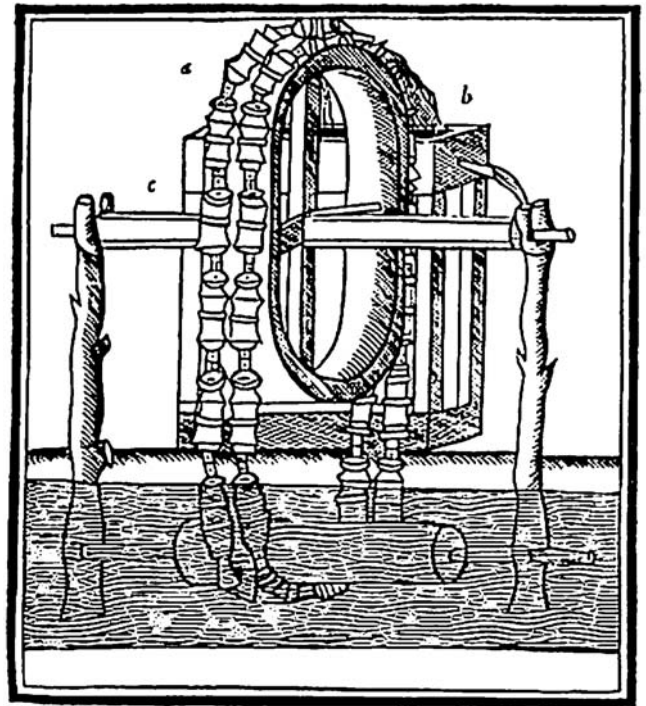
que du Moyen Âge et qu'il s'expliquerait par la disparition de l'esclavage ^[5].

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, le remplacement des engrenages rustiques en bois par des pignons de fonte a remédié aux inconvénients que présentaient les remplacements à répétition des dents du hérisson. Les moulins au fil de l'eau ont connu alors un très grand essor et les pousarenques se sont multipliées dans nos campagnes ^[6].

A ce sujet, il faut rappeler que les moulins cévenols alimentés par une gourgue n'avaient pas besoin de renvoi d'angle. La meule tournante était actionnée directement par le rodet à alluchons (tuyère) qui tournait dans un plan horizontal.

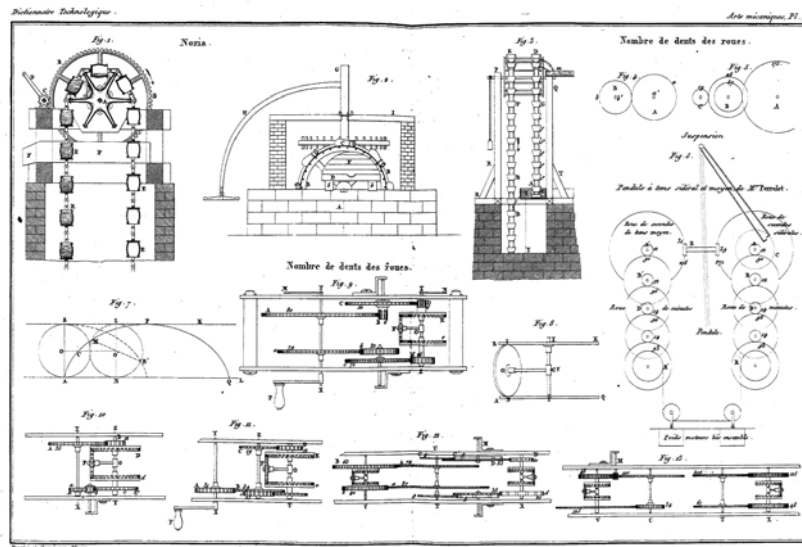
Nota : nos précédents articles nous ont valu de précieuses informations. On nous a signalé quantité d'autres pousarenques susceptibles d'être réhabilitées : à Gallargues le Montueux, Quissac, Lézan, Cassagnoles, Luziers (Mialet)...

Une visite s'impose à celle qui a été restaurée à l'initiative de Maurice Roustan entre Vers et Argilliers. Une ancienne porte en bois a été remplacée par une baie vitrée, ce qui permet d'admirer la chaîne et les godets en zinc.



Machine élévatrice reconstituée dans l'ouvrage de Cl. Perrault, Vitruve, les dix livres de l'architecture. Traduction en français, 1673 (planche LXII).

On remarque le renvoi d'angle constitué de la lanterne et du hérisson. La rotation de la lanterne est assurée par deux hommes.



^[1] voir L.C.C. nOS 143, 144 et 145

^[2] Aquam in altum exprimere : les machines élévatoires d'eau douce dans l'Antiquité. Diffusion DE BOCCARD, 11 rue de Médecin – 75006 PARIS. 2005, 168 p., 25 €

^[3] De l'architecture, 10.4.4. Vitruve a vécu au 1er siècle après J.-C. (texte repris sur Aquam in altum exprimere)

^[4] J.-P. Brun et M. Borreani. Deux moulins hydrauliques du Haut Empire romain en Narbonnaise, in Gallia 1998, n° 55, p.279-326

^[5] Marc Bloch. Avènement et conquête du moulin à eau. Annales H.E.S. 1935, n° 36, p. 538-563

^[6] Il serait utile de retrouver les noms et la localisation des ateliers qui fournissaient les pignons de fonte.

Erratum

Dans l'article de A. Claveirole sur le Bétail de Cassagnas (LCC 146, p. 11, dernier paragraphe), toutes les valeurs fractionnaires ont « sauté », rendant le texte difficilement compréhensible.

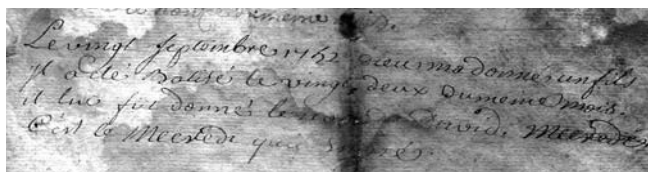
A la 4e ligne de ce paragraphe, il faut lire : 8 π, 124 [] et 370 π.

Que nos lecteurs veuillent bien nous excuser pour cette erreur purement typographique.

David Devèze (1)

Un meunier en Cévennes à la fin de l'Ancien Régime

Gérard Caillat



Livre de compte de Pierre Devèze (Papiers Meynadier, cl. G.C.)

« Le 20 septembre 1752, Dieu ma donné un fils, il a été batisé le 22 du même mois, il lui fut donné le nom de David. Mercredi C'est le mercredi qu'il est né »^[1].

Ces mots écrits dans une orthographe approximative par Pierre Devèze, meunier, servent d'état-civil à celui qui devait être l'espoir d'un père.

L'aîné

Au printemps 1776, l'avenir de David Devèze paraît tout tracé. Il reprendrait l'unique moulin de Rousses. Son père en avait fait son unique héritier dès 1760^[2]. Pierre Devèze avait choisi pour cela une formule assez alambiquée.

Ce testament était en effet une sorte de non-testament : il choisissait « de sa propre bouche son héritier ou héritière universelle et générale, celui ou celle de ses susdits six enfants que ladite Jeanne Aurès sa femme instituera et dira pour son héritier ou donataire universel » ! Cependant, sa volonté apparaissait clairement par la suite : « dans le cas qu'elle viendrait à décéder sans une disposition générale valable [...] ledit testateur a nommé et institué de sa propre bouche son héritier universel et général David Devèze son fils aîné disant ledit testateur que c'est ici sa plus expresse et dernière volonté ».

On comprend qu'il souhaitait tout à la fois choisir son successeur et assurer la sécurité de son épouse. David Devèze hériterait normalement, le moment voulu, mais il ne pourrait pas écarter sa mère de la gestion de l'affaire. Le fils préféré, né le 10 janvier 1752 à Rousses, n'avait encore que huit ans. Il était encore bien tôt pour présager de l'avenir.

Au mois d'avril 1776, alors qu'il n'est pas encore majeur civilement, David Devèze remplit déjà pleinement le rôle qu'avait prévu son père. Il assume déjà le rôle de chef de famille. Aussi, quand son voisin Jacques

Rouquette commence à édifier un moulin juste en dessous du sien, c'est lui qui réagit en premier. D'après les nombreux papiers conservés par ses descendants, il estime en effet avoir le monopole de meunerie dans le mandement de Rousses.

Ses titres de propriété font foi. Au fil des siècles, les seigneurs de Rousses ont peu à peu démembré leur droit seigneurial sur l'ancien moulin banal.

En 1632, Jacques de Marin, seigneur de Rousses, a cédé tous les droits sur le moulin de Rousses contre le paiement d'une censive de 20 livres argent et « 24 livres bourre », car il s'agit d'un moulin à la fois bladier et foulon^[3]. Un siècle plus tard, soit en 1733, son aïeul, David Devèze, avait racheté la presque totalité de la censive à Claude de Pellet, seigneur de Salgas, Rousses et autres lieux. Réduite à « un denier tournois » symbolique, celle-ci garantissait théoriquement l'acquéreur. Le seigneur de Salgas s'engageait, ce qui faisait toute la valeur de la vente, à ce que ni lui, « ni les siens ne pourraient point bailler ni concéder à personne quelconque le droit et faculté de faire aucuns autres moulins dans tout le terroir dud. lieu de Rousses »^[4]. Enfin, en 1745, le nouveau seigneur de Rousses, Claude de Pellet, avait réduit la censive notamment pour les pièces entourant le moulin à « une livre truite et onze deniers »^[5].

David Devèze estime donc avoir non seulement la possession du moulin, mais aussi en avoir acquis en quelque sorte la banalité. Le seigneur de Salgas, qui a hérité de la seigneurie de Rousses, doit lui garantir son droit.

Sûr de lui, David Devèze somme Rouquette « de discontinuer son bâtiment et de démolir ce qu'il avait déjà élevé ».

Dans un premier temps, Rouquette se contente de lui dénier le droit de l'attaquer. Est-il vraiment le possesseur du moulin ? La veuve de Pierre Devèze n'a pas désigné l'héritier comme le demandait son ex-mari ! « L'hoirie » est vacante ! Arguments qui portent puisque pour se prémunir d'un vice de forme, Jeanne Aurès « intervint dans l'instance pour autoriser les poursuites de son fils ».

Sur la forme tout est paré, mais sur le fonds qu'en est-il ?

(à suivre)

^[1] Papiers Meynadier (collection privée), 109, Livre de compte de Pierre Devèze.

^[2] AD Lozère, 3 E 5559, Testament de Pierre Devèze, 19 octobre 1770 (notaire Antoine François Meynadier.)

^[3] Chartrier de Salgas, 34, Rubrique des nouveaux achats, A 12,

Achat du moulin par Fulcrand Maleville.

^[4] Meynadier, 12, inventaire de production, 7/09/1778.

^[5] Meynadier, 31, Réduction de censive du moulin, 23/03/1745 (Chambonnet).

La « Grande recherche »

André Claveirole

De loin en loin, parmi des sources qu'il juge toujours trop fragmentaires et limitées, l'historien rencontre parfois sur son chemin un document exceptionnel.

C'est assurément le cas de la *Grande recherche des biens fonciers* diligentée en Languedoc, au milieu du XVI^e siècle, par les représentants du pouvoir royal.

Gérard Caillat a fort bien exposé comment fut organisée et menée à bien la Recherche Générale.

En quelques années, arpenteurs et estimateurs, assistés par des prud'hommes locaux, décrivent par le menu un territoire qui couvre approximativement notre actuel département du Gard et englobe ainsi nombre de paroisses cévenoles. Marcheurs infatigables, ils consignèrent dans des cotets les résultats de leur enquête. Ces feuillets – parfois incomplets, déclassés ou en mauvais état – sont d'accès difficile. De plus, souvent rédigés en langue d'oc, leur lecture implique la compréhension d'une langue locale aujourd'hui en voie de totale disparition. Toutes ces raisons rebutèrent des générations de chercheurs, qui jusqu'à une époque récente se bornèrent le plus souvent à un dépouillement ponctuel et jamais systématique.

C'est le grand mérite de Y. Chassin du Guerny d'avoir remis à l'honneur ces arpentements dans le *Lien*, dès 1995. Ses travaux ont porté sur 21 paroisses mais malheureusement – c'était son choix – ne concernaient que le bâti et non la totalité de ces terroirs. Ils furent rassemblés dans le Hors série 48, accompagnés d'une précieuse liste des patronymes rencontrés, à des fins de toute évidence généalogiques ^[1].

Puis vint Jean Castan, dont l'intérêt pour la *Recherche générale* fut sans doute aiguillonné par les premiers dépouillements systématiques évoqués ci-dessus. Avec une infinie patience, il étudie alors la présentation et la logique interne des cotets, décode les notes marginales des rubriques, jetant un éclairage nouveau sur l'occupation du terroir cévenol par le châtaignier ou le mûrier... Par delà les siècles, le *destraire* Batholomei devient ainsi son ami et son complice.

Jean Castan fait immédiatement profiter les lecteurs du *Lien* de ses recherches; il collabore aussi à la rubrique historique de *l'Almanach du Val Borgne* depuis 1999 et devient le spécialiste incontournable des arpentements de 1551.



Registre totalisateur de Sabatier (coll. Arch. Départ. du Gard, C 617, cl. G.C.)

La somme de ces travaux méritait d'être rassemblée dans un dossier unique, facilement accessible à tous les chercheurs. Pour être aussi exhaustive que possible, nous avons souhaité que cette compilation renferme également les articles publiés par J. Castan dans *l'Almanach du Val Borgne*. L'association culturelle AVBC a accepté volontiers de se joindre à LCC en nous autorisant à reproduire sur ce CD les articles parus dans les éditions successives de son Almanach. Qu'elle en soit ici chaleureusement remerciée, d'autant que la récupération des articles les plus anciens a entraîné un travail fastidieux dont elle se serait bien passée !

Puisse cet exemple de collaboration fructueuse entre deux associations servir de modèle à tous ceux qui sont amoureux des Cévennes et de leur histoire. Souhaitons aussi que Jean Castan poursuive pendant encore longtemps ses recherches et qu'il suscite de nouvelles vocations afin de compléter et achever l'étude de ces archives exceptionnelles.

Enfin, au moment de finaliser ce CD, nous avons pris connaissance d'un mémoire présenté à Montpellier en mai 2006 par Gérard Caillat devant l'Université Paul Valéry, à l'occasion de son master d'Histoire Moderne et contemporaine ^[2].

Bien que ce travail porte essentiellement sur les arpentements de la ville de Nîmes et des terroirs environnants – ce qui nous éloigne un peu des Cévennes – nous avons jugé opportun d'en inclure un large extrait à notre compilation. En effet, en étudiant attentivement les cotets de la Recherche générale G. Caillat a réussi à percer le système de cryptage utilisé par les estimateurs pour noter la valeur des biens fonciers, sans risque de falsifications ultérieures. Il s'agit-là d'une contribution majeure pour la compréhension fine des arpentements du XVI^e siècle. A ce titre il était bien normal d'en faire aussitôt profiter tous les chercheurs. Afin de faciliter la compréhension des textes, on trouvera en Annexe un Glossaire, dressé par G. Caillat, plus complet et plus rigoureux que celui figurant à l'époque dans le Hors série 48. Ce CD est disponible dès maintenant au prix de 35 euros, port inclus.

^[1] Ce Hors série, aujourd'hui épuisé, ne sera pas réimprimé

^[2] « *Maisons rurales et maisons de ville en 1548 dans le diocèse de Nîmes* »

Le secret fiscal est une tradition bien ancrée dans notre pays. La raison en est simple : nous - ce « nous » cache souvent un intérêt personnel - payons trop d'impôts. Le contribuable oublie généralement les services que lui rendent l'état, et quand il ne l'oublie pas il estime qu'il paye plus que le voisin. Existentiellement, l'impôt est injuste.

De leur côté, les services fiscaux ne souhaitent pas être importunés par les réclamations. Ils se retranchent donc derrière le devoir de discrétion comme des banquiers suisses (je n'ai rien contre les Suisses). Par ailleurs, pouvoir vérifier le taux d'imposition du voisin, c'est mettre tout un chacun sous la menace arbitraire des dénonciateurs. Donc, au final, l'égalité devant l'impôt exige le secret le plus absolu. Des esprits mal pensants diront qu'on remplace cet arbitraire par celui de l'administration...

Les lecteurs attentifs de LCC auront remarqué à quel point les commentateurs avisés de la grande *Recherche* des années 1540-1550 étaient prudents. Nul doute pourtant qu'ils auraient aimé parlé de la valeur imposable des maisons, le « présage ». Y. Chassin du Guerny n'indique aucune valeur pour la viguerie du Vigan, ce qui est dommage car aujourd'hui ces documents sont inaccessibles. Jean Castan rappelle que ceux d'Anduze par exemple porte des chiffres astronomiques et ne sont nullement exploitables. Je m'étais risqué moi-même à les utiliser pour Nîmes, car les valeurs restaient relativement cohérentes : l'étude que j'ai menée récemment dans le cadre d'un travail universitaire l'a remise en cause... mais a résolu le problème ^[1].

La « *Recherche et reveue générale du diocèse de Nîmes* » est une enquête fiscale lancée par le « diocèse » en 1539. Par diocèse, il faut entendre non la circonscription ecclésiastique habituelle, mais la subdivision territoriale fiscale qui est à l'origine du département. Chaque année, les États du Languedoc votaient la répartition entre les diocèses de l'impôt demandé par le roi. À la suite de cette délibération, les « députés » envoyés par les différentes communautés se réunissaient à leur tour sous l'égide de l'évêque pour répartir entre eux « l'assiette ».

Jusqu'à la *Recherche*, la base de cette répartition reposait sur la liste des « feux fiscaux » de chaque communauté validée par le pouvoir royal. Ce nombre de feux était parfaitement fictif et il serait illusoire de vouloir en tirer une évaluation de la population.

Au début du XVIe siècle, les contestations et les rectifications arbitraires du pouvoir royal ont suivi ont fini par rendre ce système parfaitement opaque. Suite à la plainte de certaines communautés qui estimaient contribuer plus que d'autres, la Cour des Aides de Montpellier lança donc la Recherche qui devait rétablir la justice fiscale entre les communautés d'un même diocèse. On a donc procédé à une nouvelle évaluation du potentiel fiscal des communautés en appliquant les mêmes méthodes de calcul pour toutes.

L'entreprise comprenait deux volets : d'abord, l'arpentage des terres et des maisons ; ensuite, l'estimation des revenus potentiels. Elle dura presque dix ans. Il était indispensable pendant ce délai de conserver les données secrètes pour qu'aucun puissant ne puisse intervenir dans le processus et pour que personne n'envisage même de les falsifier. Il était de plus prévisible qu'à l'issue de l'enquête les contestataires demanderaient à consulter les originaux pour vérifier qu'on ne leur avait pas attribué un bien qui dépendait en fait du voisin, ou un bien noble sur lequel la communauté ne percevait rien. Du point de vue du pouvoir royal, on dirait aujourd'hui l'État, seuls des officiers royaux, en quelque sorte des fonctionnaires, pouvaient garantir l'impartialité des résultats.

Le secret est bien entretenu. Dès 1540, les procès-verbaux de l'enquête sont soigneusement mis à l'abri dans la maison de « Cropone », qui désigne peut-être celle du greffe de la cour du sénéchal de Nîmes, jusqu'à la fin de l'enquête ^[2]. Les estimateurs séparent l'évaluation des terres en degrés des listes de parcelles et camouflent l'évaluation des maisons grâce à un système de cryptage. Le rapprochement des données se fera plus tard.

En janvier 1555, Les prud'hommes ouvrent les « ballons » [sic] dans lesquels ont été enveloppés les « sacs », chaque sac renfermant de 5 à 10 « cottets » ou cahiers. Les prud'hommes procèdent avec beaucoup de méthode. Ils les comptent et les vérifient. Ils travaillent ensuite deux par deux sur un lot de cottets. Ils ajoutent alors, en marge de chaque parcelle de terre, le degré qui la qualifie et qui avait été « mis en secret » auparavant.

Puis, ils regroupent les degrés avec les surfaces concernées dans des rôles « patoulhards », qui font office de cahiers de brouillons et semblent correspondre aux cottets conservés pour le diocèse d'Uzès.

Dernière opération, une fois l'ensemble d'un taillable dépouillé, l'un d'entre eux se charge d'en reprendre les rôles patouillards pour totaliser les surfaces des terres degré par degré dans le registre général, dit le « Registre Sabatier »^[3]. En ce qui concerne les parcelles de maisons, ils se contentent de faire en bas de chaque page le total en clair de l'évaluation cryptée individuelle.

C'est ce total qui nous a permis de comprendre le système de cryptage, qui quoique assez simple dans sa conception, a franchi les siècles.

En fait, nous avons trouvé deux systèmes.

À Nîmes, la valeur d'une parcelle est indiquée par 4 chiffres suivis d'un point pour les livres et du nombre de sols en clair suivi d'une barre oblique. Seuls sont pris en compte les chiffres de rang impair. Sans indication spéciale dans la marge, les chiffres de rang 1 et 3 sont additionnés. Pour indiquer les valeurs supérieures à 18, une indication en marge « Na », pour Nota, attire l'attention sur un autre mode de calcul : les chiffres de rang 1 et 3 sont alors accolés.

On trouve par exemple :

5678. : soit, $5+7=12$ £

Na (en marge) 3201.15/ : soit $3+0=3$ £ et 15 sols

Pour les moulins, qui ne sont pas totalisés avec les maisons dans le registre général, Sabatier a légèrement varié le système : le codage comprend cinq chiffres. Il suffit cependant de considérer de même le 1^{er} et le 3^{ème} chiffre, par exemple 17453.10/ vaut $1+4=5$ £ et 10 sols.

Le deuxième système n'est en fait qu'une variante. Au lieu d'employer le 1^{er} et le 3^{ème} chiffre. Il utilise le 1^{er} et le dernier chiffre. Le nombre prend alors des proportions astronomiques et paraît d'autant plus inutilisable que les chiffres sont alignés de gauche à droite dans des valeurs montantes puis descendantes.

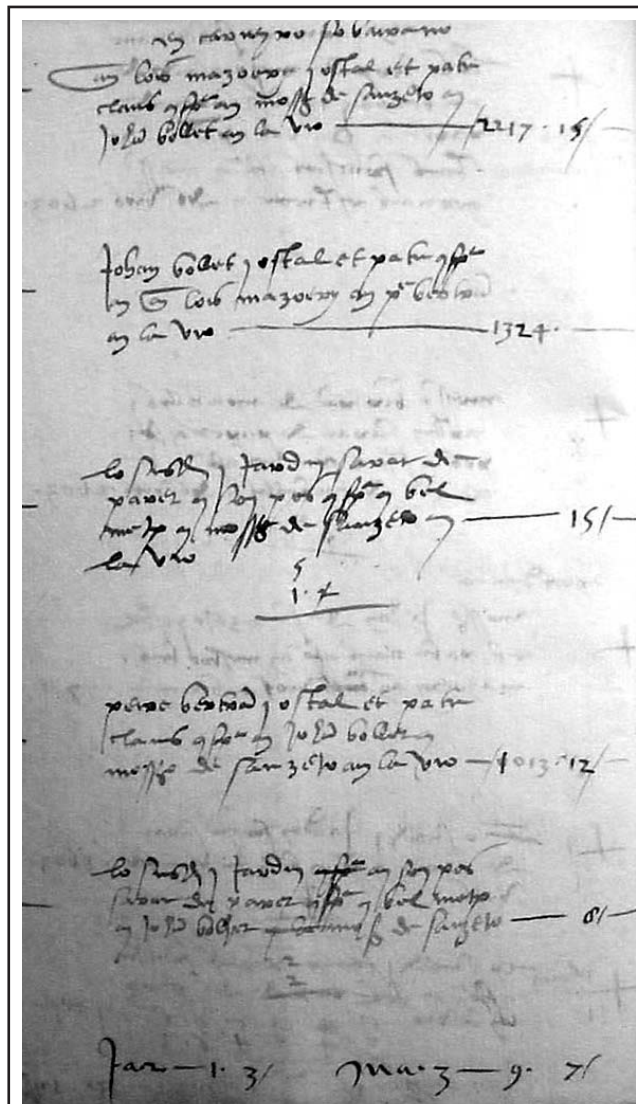
Par exemple /12345654321. vaut $1+1=2$ £

Si on a le moindre doute, on peut procéder à des vérifications grâce aux additions en bas de chaque page, totalisées en fin de cottet.

A noter que le total des présages des cottets subit encore une transformation pour aboutir à la somme effectivement notée dans le registre totalisateur.

On le voit donc un système fort simple. Encore fallait-il penser qu'il ne s'agissait pas de chiffres fantaisistes, et que les prud'hommes avaient volontairement masqué leurs estimations.

Pour les terres, les prud'hommes ont trouvé un système plus simple qui leur permettait de totaliser plus facilement les différentes catégories de terre et de s'économiser du travail.



Cottet d'Alès (AD Gard, C 1727)

(rédigé par Bartholomey)

En carreyro sobairano

Me Lois Mazoery I ostal et patu claus *confronte* an mossgr de Sauzeto an Johan Bollet an la vio [chemin] 2217. 15/

Johan Bollet I ostal et patu *confronte* an Me Lois Mazoery an Peire Bertrand an la vio 1324.

Lo susdit i jardin sarat de paret [fermé de mur] ei son pos [et son puits] *confronte* en bel mety [en lui-même] an mossgr [monseigneur] de Sauzeto en la vio 15/

Peire Bertrand I ostal et patu claus *confronte* an Johan Bollet an mossgr de Sauzeto an la vio 1013.12/

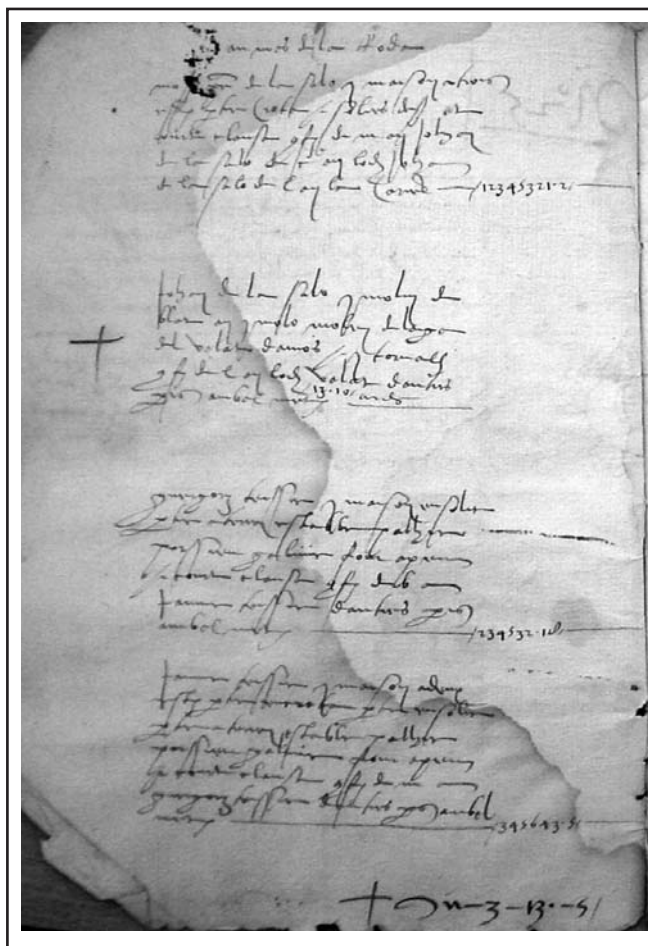
Lo susdit I jardin an son pos sarat de paret *confronte* an bel mety an Joha Bollet ei an mssgr de Sauzeto 8/

Jar- 1.3/ Ma- 3-9.7/

La ligne du bas récapitule la valeur:

- des **jardins** : 15 sous + 8 sous = 23 sous soit 1 £ 3 sous (1.3/)

- des **maisons**, soit pour les livres (1er chiffre + 3ème chiffre avant le point) : $(2+1) + (1+2) + (1+1) = 8$ £ ; pour les sols $15+12 = 27$ sols, soit 1 £ 7 sols ; et donc au total 3 maisons pour 9 £ 7 s (9.7/)



Cottet de G nerargues (AD Gard, C 1754)

(r digi  par Sabatier)

Il s'agit du futur moulin de la Rode d crit par J.-G. Pieters dans le LCC 146

Au mas de la Rode

Moss Peire de la Salo I maison a trois estages partie crote et soliers dessus et court clause *confronte* de m[idi] an Johan de la Salo de c[ouchant] an ledit Johan de la Salo de L[evant] an la carriere... /12345321.2/

Johan de la Salo I molin de blat an I molo molan de l'aige del valat damos an I tornalh *confronte* de L an ledit valat d'autres parties am bel mety 13.10/ ar[rent ]

Gregory Teissier I maison en solie partie a trois estable palher porssieu galinier four a pein et court clause *confronte* de B[ise] an Jaume Teissier d'autres pars an bel mety... /234532.18/

Jaume Teissier I maison   deux estages partie an crota partie en solier partie   terran I estable palher porssieu galinier four a pein et court clause *confronte* de M an Guergory Teissier d'autres part an bel mety... /345643.5/

M - 3 - 13. 5/

La ligne du bas ne r pertorie que les 3 maisons, soit en livres (1er chiffre + dernier chiffre avant le point) : $(1+1) + (2+2) + (3+3) = 12$   ; pour les sols $2 + 18 + 5 = 25$ sols = 1   5 sol ; et donc au total 13   5 sols (13.5/)

Chaque parcelle est arpent e comme nous l'avons vu dans le LCC 141. Les mesures en croix (les deux m dianes) sont report es en dessous de chaque article, avec le r sultat de l'op ration. La surface de la parcelle est report e   droite.

L'estimation se r sume   l'attribution d'un « degr  »   la terre, essentiellement en fonction de son terroir.

Le but des prud'hommes n' tait pas d'estimer le « compoix » de chaque contribuable, mais de celui de chaque communaut , qui s'occuperait ensuite de la perception de la taille. Ils n'ont donc fait que les calculs n cessaires.

Ils ont d'abord totalis  les surfaces pour chaque type de terre en fonction de leur degr , puis ont fait les multiplications finales.

En proc dant de la sorte, il leur suffisait de totaliser la surface de chaque type de terres en fonction du degr  pour chaque cottet, et enfin de r capituler ces op rations dans le registre totalisateur.

Nous ferions de m me.

Ainsi, pour N mes, nous avons d pouill  les degr s pour 3790 parcelles de terre. Il y a 7 cat gories de terres (les jardins sont estim s avec et de la m me mani re que les maisons) : « terres labourables », « vignes », « olivettes », « prats azagans », « prats secans », « deves », « hermes, garrigues et pasturals ». Chacune peut avoir en th orie 9 degr s.

En calculant parcelle par parcelle, il faut faire 3790 multiplications, qu'on r partit suivant les 7 types de terre avec leurs 9 degr s ; on doit donc faire encore $7 \times 9 = 63$ additions.

Si on calcule comme les prud'hommes, on fait au maximum $7 \times 9 = 63$ additions par cottet, puis   nouveau 63 additions pour totaliser l'ensemble des cottets, soit 126 additions. Par contre, on n'a   la fin que 63 multiplications.

C' tait  videmment plus simple que de calculer individuellement la valeur estim e des terres ! Entre le cryptage des valeurs des maisons et les m thodes de calcul pour l'estimation des terres, on voit que les prud'hommes ne manquaient pas d'astuces

[1] G rard Caillat, *Maisons rurales et maisons de ville en 1548 dans le dioc se de N mes*, m moire de master 2, Universit  de Montpellier III-Paul Val ry soci t s et religions du XVIe au XXIe si cles, 2006

[2] AD 30, C 1853. Voir Annexe E, transcription de la journ e du 18

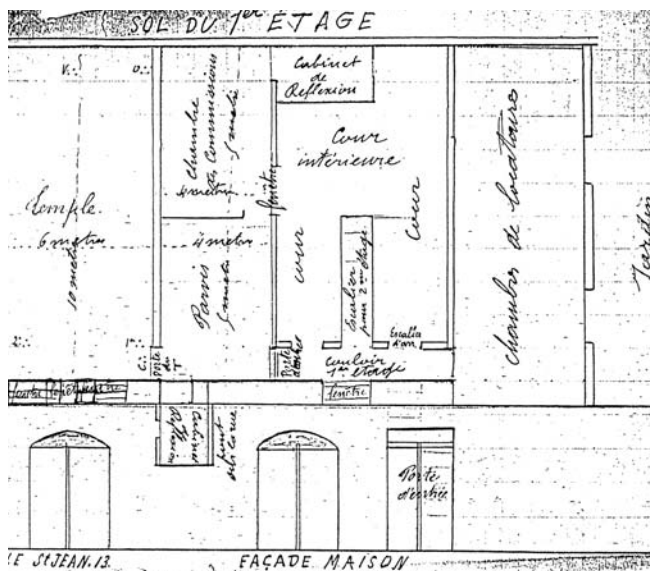
janvier 1555 ; dans le texte, plusieurs fois Croppone ou Croppone. Le texte ne permet pas de savoir o  se trouve cette maison.

[3] AD 30, C 617. En fait il en existe plusieurs copies, dont celle de Julien Auriac en C 1852.

Le réveil Cévenol

Alès 12/2/1911 - 5/10/ 1919

Gabriel Liotard



Installation du Réveil cévenol (Arch. du Grand Orient de France)

Au cours de la saga des loges d'Alès ^[1], nous avons assisté à l'explosion, appelons cela expansion, du début du XXe s. : expansion de la France dans le monde, par ses colonies en particulier ; expansion de la laïcité combattante ; expansion de la Maçonnerie qu'elle soit masculine ou mixte (le Droit Humain date de 1893).

Cela ne se fait pas sans heurts et sans rivalités : ce sont des conflits d'idées, de politique intérieure ou internationale, conflits entre individus, ce « qui va aboutir à la zizanie (mot qui signifie ivraie, mauvaise herbe !).

Création du Réveil cévenol

Quelles sont les causes de la demande de création de la loge du Réveil cévenol ? Je cite les « considérants » :

« Depuis 1904 une crise intérieure paralyse son action, son rayonnement et ses travaux, [...] En ces derniers temps, cette crise a augmenté d'acuité par suite des agissements de certains frères qui, affiliés au cercle politique local L'Émancipation sociale s'abstiennent (de venir ou viennent) avec le parti pris évident d'entraver le bon fonctionnement de la loge (il s'agit de L'Étoile des Cévennes), soit en troublant l'ordre pendant la tenue, soit on faisant échouer les initiations les plus sérieuses (en votant contre au scrutin) et proposant au contraire des candidatures inacceptables [...] Cela est dû aux maçons qui

soutiennent la politique réactionnaire du député Marius Devèze, ancien frère ».

Je ne sais de quel atelier était Marius Devèze : il ne figure pas parmi les frères de l'Étoile des Cévennes. Nous avons cité « L'Émancipation Sociale ». Voici une appréciation : « Ce cercle sert le Comité électoral du député Marius Devèze qui est l'homme-lige de toutes les réactions après avoir été transfuge de la FM ^[2] dans le seul but de conserver son siège législatif avec l'appui et par les suffrages des ennemis de la République et de la FM ».

Cette parenthèse étant fermée voici un autre attendu : « dans une ville de 30 000 habitants, chef lieu d'un vaste arrondissement de 150 000 habitants, une deuxième loge acquerrait rapidement une importance et une action considérable ». Plutôt que devenir membres d'une autre loge (St-Geniès, Nîmes...), ces frères préfèrent « constituer une nouvelle loge ».

Il s'ensuit que « 21 maçons dont 20 possèdent le grade de Me (Maître) et sont membres actifs d'une loge du GODF ^[3] ». Ils demandent la délivrance d'une Constitution symbolique pour la loge provisoire qu'ils ont formée à l'Orient d'Alais sous le titre distinctif de « Le Réveil Cévenol à l'O\ld'Alais ».

Ce document date du dimanche 20 novembre 1910. Suit la liste des membres qui ont « déposé leurs diplômes de maîtres pour être transmis au Grand Orient avec les métaux et la demande de Constitution symbolique ».

Au 24 février 1911, vingt-quatre frères ont démissionné de L'Étoile des Cévennes pour fonder ce nouvel atelier : le Conseil de l'Ordre accueille favorablement la demande des dissidents ... « cause de saine et féconde émulation » !

Hector Caisso

Le Grand Orient a reçu le 7 décembre 1910 la demande transmise par le trésorier Hector Caisso qui envoyait aussi la somme de 355 Francs or ! Caisso utilisait pour cela un papier à en-tête de « L'imprimerie de l'Union Républicaine », « journal de l'arrondissement d'Alais, fondé en 1880, paraissant tous les samedis ».

Ce frère décèdera le 14 janvier 1911, avant l'installation de la nouvelle loge. L'Union Républicaine relate ses obsèques « purement civiles ». En voici un extrait :

« Discours de deux amis de notre regretté Directeur, M. le Dr Viala ^[5], au nom de la maçonnerie et en particulier au nom de la loge « Le Réveil Cévenol » dont il est le Vénérable, et M. Albert Martel, au nom du Parti Radical et Radical Socialiste (représentant de la loge L'étoile des Cévennes) :

« Au nom de la grande famille maçonnique, je viens dire un suprême adieu à notre FCaïso, mort prématurément dans la plénitude de son activité républicaine et maçonnique.

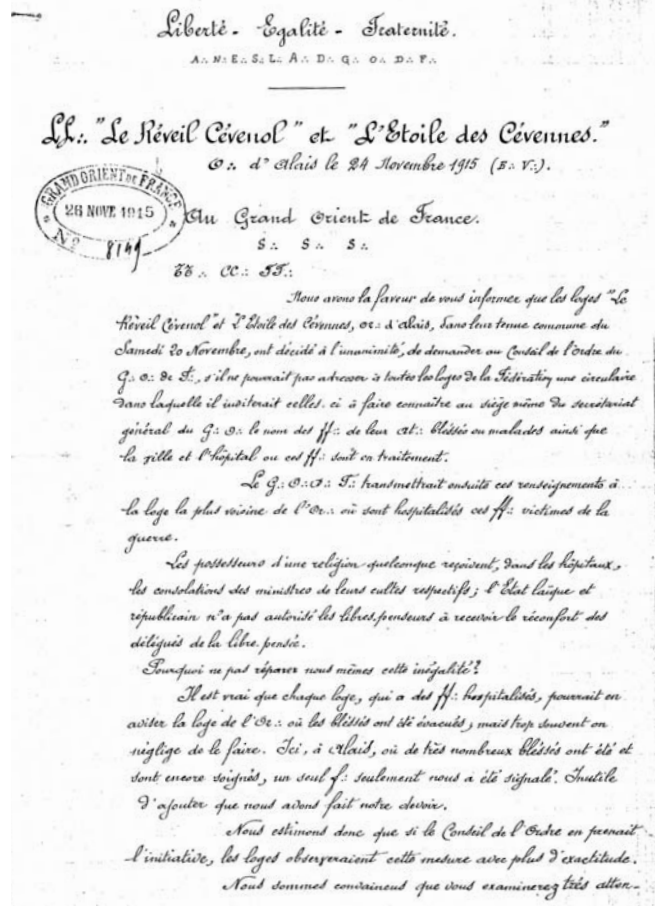
« Je tiens à rendre un public hommage aux qualités maçonniques de notre frère Caïso, qui a été un FM ^[6] selon la lettre et selon l'esprit. Le véritable FM est un homme libre et de bonnes mœurs. L'homme libre en maçonnerie n'est pas celui qui paraît affranchi des sujétions sociales et professionnelles, c'est celui, même dans une humble condition, qui dispose d'une forte énergie morale pour être utile aux autres dans toutes les circonstances de la vie, protéger habilement la vérité et assurer son progrès dans le monde au profit de la justice universelle. Voilà l'homme libre tel que l'était notre FCaïso, dont l'esprit de liberté était indéracinable, étayant ses racines dans les profondeurs de sa conscience. Le véritable FM n'est pas seulement un homme libre, il est aussi un homme de bonnes mœurs, ces bonnes mœurs consistant dans le respect des personnes, dans la pratique de la justice, dans le souci qu'on a de son honneur et de celui des autres, et dans l'exercice délicat des devoirs, en dehors des cadres conventionnels de la vie sociale, si dignes d'estime qu'ils soient.

« Le véritable FM vient dans le temple se fortifier dans l'habitude de penser par lui-même ; il n'a ni dogmes, ni préjugés, et son esprit est toujours ouvert aux idées grandes et généreuses. Par la pratique de la vie maçonnique il acquiert du caractère, de la rigueur intellectuelle et morale ; il est maintenu sans cesse dans l'idée du dévouement qu'il doit à ses semblables, dévouement réfléchi, obscur le plus possible, et d'autant plus profond et utile qu'il est plus exempt de réclame et d'ostentation... ».

« Ceux qui voient dans la qualité de franc maçon autre chose que l'acquisition et la pratique de ces vertus, et qui pensent que la FM peut être un corps bon à lancer dans la mêlée des partis et des intérêts, n'en ont pas perçu le but véritable, bien autrement grand et bien autrement fécond ; ils ont été trompés par le spectacle de divisions accidentelles qui passent heureusement sans affaiblir l'institution.

L'universalité de la FM la protège contre les causes contraires à sa prospérité.

« Telles étaient les opinions maçonniques de notre FCaïso ; elles se résument dans l'évolution progressive



Le temple du Réveil cévenol (cl. G. Liotard)

de la conscience individuelle et universelle, dans la recherche de la vérité, dans la pratique du devoir, dans le culte de la justice. Entre deux inconnus, pour ne pas dire entre deux néants, ce qui répugne à mon cœur et à ma raison, la vie comporte une réalité : le Devoir. Spiritualistes ou matérialistes, croyants ou athées, tous sont d'accord pour admettre cette réalité du devoir.

« Cette religion universelle n'est-elle pas suffisante pour constituer notre part d'idéal dans la vie humaine ? Tout ce qu'on a pu dire sur l'origine et la fin des êtres et des choses, sur la nature essentielle de la force, de l'énergie, de la matière ne sont que des hypothèses plus ou moins scientifiques, parmi lesquelles chacun choisit celle qui convient le mieux à son intelligence, à son caractère, à son éducation.

« La religion du devoir, celle du FM, est évolutive comme la science ; elle n'est pas un dogme fixe, immuable : grâce au développement de la liberté de la responsabilité, elle s'affine s'épure, elle « s'exalte » (?), et le jour n'est peut-être pas loin où, selon le rêve du grand Berthelot, l'Humanité, affranchie de tout dogmatisme imposé, proclamera comme oeuvre propre, la morale du devoir et de la bonté, de la justice et de la solidarité morale de l'avenir, désormais séparé de tout symbole et de tout surnaturel.

« Notre FCaïso a contribué, dans la mesure de ses facultés et de ses moyens, à la construction du temple idéal qui doit abriter l'humanité. Honorons sa

mémoire en étant comme lui jusqu'à la tombe conséquent avec nos principes, en faisant comme lui notre devoir. ».

Le temple du Réveil cévenol



Lettre du Réveil cévenol et de l'Étoile des Cévennes au Grand Orient de France (Arch. du Grand Orient de France)

Le 11 décembre 1910, le Conseil de l'Ordre accorde une Constitution symbolique au Rite Français à la loge « Le Réveil Cévenol » et délègue Gariel et Peyron, propriétaire viticulteur à St-Gilles-du-Gard, pour procéder à l'installation dans le Temple d'Alès qui se trouve au 13 de la rue St-Jean.

Le dimanche précédant l'installation, Gariel avait rencontré Viala afin de tout mettre au point, craignant quelques incidents... qui n'auront pas lieu !

L'installation a lieu le 12 février 1911, les travaux étant ouverts « sous le point géométrique connu des seuls vrais maçons, dans un lieu très fort, très éclairé et très régulier, où règnent la paix, le silence et l'équité ».

Viala tient le 1er maillet (vénérable), Dombre le 2ème (1er surveillant), Barthélemy Gineste le 3ème (3ème surveillant). Le banc de l'Orateur est occupé par Joseph Constantin-Toye et celui de secrétaire par Joseph Molhérac.

Un document « annexé au procès-verbal d'installation » comporte les 15 signatures de frères qui promettent

« d'observer fidèlement la Constitution et le Règlement Général du GODF Suprême Conseil pour la France et les Possessions Françaises ».

Les jours des tenues sont : le 2ème samedi et le 4ème dimanche (consacré au « Comité d'action maçonnique ») Un dessin au crayon donne des renseignements sur le temple de la loge St-Jean, N° 13. Il montre en élévation le rez-de-chaussée de la maison, précisant la situation de la « porte d'entrée ». En plan, c'est le « sol du 1er étage ».

La porte d'entrée donne accès à une cour rectangulaire de dix mètres sur six. Un couloir à double volée aboutit au 1er étage dans un couloir.

Les maçons entrent dans une pièce appelée « parvis », de 4 m sur 5 m donnant au fond à droite sur une « chambre des commissions » de 5 m sur 4 m ; dans un coin une porte sur un cabinet de réflexion de 3 m sur 2 m surplombant la cour. Du « parvis » une porte donne curieusement sur un autre cabinet de réflexion situé sur un « pont de la rue », occupant la moitié du côté de la maison, soit un carré de 1,85 m de côté.

En face de la porte d'entrée du « parvis », se trouve celle du temple, porte simple. Le 1er Surveillant est assis près de cette porte. Quant au temple, il mesure 10 m sur 6 m.

Ajoutons que figure sur ce plan l'escalier à volée droite « pour le 2ème étage ». Doit-on penser que la « cour intérieure » se trouve au niveau du 1er étage, permettant l'utilisation du rez-de-chaussée comme entrepôt ?

Action et réaction

La loge doit faire face aux « forces cléricales ».

Le 28 janvier 1914, est envoyé au Grand Orient un numéro de La Croix du Gard publiant la liste des instituteurs francs-maçons. Cette liste est, nous dit-on, toute entière empruntée à une brochure intitulée Les francs-maçons dans l'Enseignement, qui a été publiée en 1912 par les soins de l'Association anti-maçonnique de France. Son titre est ainsi conçu : « 4 400 noms tirés du Répertoire maçonnique et des archives de l'Association Antimaçonnique de France. Ce Répertoire a été dressé à l'aide des renseignements et indications pris dans les annuaires, les comptes-rendus et les bulletins etc. mentionnant l'origine de chaque nom qui y figure ».

Tous les registres ayant disparu, les planches brûlées nous ne pouvons qu'imaginer les travaux effectués et ne connaissons les soucis de la loge qu'à travers la correspondance avec le Grand Orient.

- En mai 1912, la loge a émis un voeu favorable à la célébration du 2ème centenaire de Jean-Jacques Rousseau, suite à l'initiative prise par les loges de Montpellier. Les frères sont sensibles aux « principes démocratiques » de Rousseau.
- Prise de position sur l'affaire Rousset condamné à Oran à vingt ans de travaux « publics » pour avoir dénoncé les tortionnaires du malheureux Arnoult...
- Laloge a adopté le 17 mars 1914 le voeu émis par la loge « Le Phare de la Chaouia », Orient de Casablanca qui souhaite l'abandon de l'Édit Royal de 1778 et que les bienfaits de la Révolution ne soient pas lettre morte pour les citoyens français du Maroc, en particulier pour les journalistes Houd et Rouest qui méritent des félicitations pour avoir fait leur devoir.
- Un titre de planche : « le F\l'Eggiman présente un travail sur « L'Art et la Démocratie »... ».

La guerre de 1914 éclate

Les frères sont mobilisés.

Du 3 novembre 1914, le secrétaire Coste écrit au Grand Orient de France :

« Trésorier, trésorier adjoint, hospitalier et bon nombre de FFsont au feu. Nous ne restons que quatre ou cinq pouvant nous réunir à Alès. Moi-même, je vais partir au premier jour. Vous voudrez bien adresser la correspondance à notre VM Gaydan, avenue Carnot, Alès. Il m'est impossible d'envoyer la somme demandée.

« À la fin du cauchemar qui nous étreint et après le succès du droit contre la force, nos travaux pourront reprendre. (Nous espérons) que nos FFreviendront nombreux et qu'alors nous pourrons nous acquitter de ce que l'on vous doit ».

Et plus tard, « Un de nos FFa déjà payé de sa vie en Alsace. Nous essayons de nous réunir tous les mois, afin de donner un peu de vie à cette loge. Nous ne procéderons à aucune élection, le même bureau continuera. ».

Est émis le vœu que le conseil de l'ordre « pratique l'idée d'une consultation de l'ensemble des loges sur l'attitude à prendre en face de l'ennemi de l'intérieur... La guerre se prolonge et cette durée imprévue d'un douloureux état anormal multiplie au front comme à l'arrière les signes de mécontentement, les marques de lassitude et les erreurs morales... ».

Vers la création d'une loge unique.

Le Réveil Cévenol et l'Étoile des Cévennes ont une tenue commune le 20 novembre 1915.

Proposition adressée au Grand Orient : les loges feront connaître au siège le nom des frères blessés et malades ainsi que la villa et l'hôpital où ils sont en traitement. Le Grand Orient transmettrait ces renseignements à la loge la plus voisine.

Motif : « Les possesseurs d'une religion quelconque reçoivent les consolations des ministres de leurs cultes respectifs... Les libres-penseurs ne seraient-ils pas autorisés à recevoir le réconfort de la libre Pensée. Ici à Alais où de très nombreux blessés ont été et sont encore soignés un seul F\ seulement nous a été signalé. Signé Coste pour le Réveil Cévenol et Puechlong pour l'Étoile des Cévennes ».

La méfiance s'installe : L'ivrogne Humbert Victor Pierre Joseph « d'aucuns prétendent qu'il pourrait être un boche... il se conduit comme tel ». On lui reproche des « exactions ». Il appartiendrait à la loge d'Arras, La Conscience.

Lettre au Grand Orient du 3 janvier 1919 : « Nos FFles plus âgés, démobilisés, rentrent. »

Dans la tenue du 22 mars 1919, la fusion des deux loges est à l'ordre du jour.

Tous les membres du Réveil Cévenol moins deux voix souhaitent la fusion des deux loges sous le titre distinctif « Le Réveil des Cévennes ». Le Temple de la future loge sera le local du Quai Neuf.

Ce sera chose faite le 5 octobre 1919.

Conclusion

Chacun connaît le principe moral : « Fais ce que doit, advienne que pourra ».

Ces frères alésiens, pleins d'énergie, agissant et réagissant à tous les problèmes de la société, marquent la fin de la Belle Époque. Toujours animés d'un esprit républicain, ils seront les artisans de l'après-guerre, mais ceci est un autre chapitre, celui de la loge « Le Réveil des Cévennes ».

^[1] Cf. G. Liotard « La franc-maçonnerie alésienne dans le premier quart du XIXe siècle » (LCC 131 et 133) et « La loge d'Alais Étoile des Cévennes » (LCC 138).

^[2] FM : Franc Maçonnerie.

^[3] Grand Orient de France.

^[4] Cette loge comptera 44 membres.

^[5] Dr Émile Viala de la Grand Combe.

^[6] Franc Maçon.



Les nouveautés au centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes

CHASSANY Jean-Paul, CROSNIER Capucine. *Le renouveau de la châtaigneraie cévenole.* Florac, Parc national des Cévennes, 2006 (Cote : CD04628)

Si la fin du XIX^{ème} siècle a marqué le début du déclin de la châtaigneraie cévenole, on assiste aujourd'hui à son renouveau. Cet ouvrage de référence brosse un tableau complet des connaissances actuelles et des savoir-faire sur la châtaigneraie en Cévennes ; les spécialistes de la châtaigneraie, des ethnologues, écologues, agronomes, forestiers, géographes, économistes entre autres professionnels apportent leur savoir et permettent à un large public de mieux appréhender les potentialités de la châtaigneraie.

COLLECTIF. *Dictionnaire Français - Occitan. Dialecte gévaudanais.* Saint-Chély d'Apcher, L'Escolo Gabalo, 2000 (Cote : CD04627)

Le dictionnaire Français - Occitan fait suite au dictionnaire Occitan - Français publié en 1992 par l'Escolo Gabalo. Il propose l'équivalent occitan de tout mot français d'usage courant et souligne la spécificité du dialecte gévaudanais ; il se veut un outil pour tous ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances dans le parler gévaudanais ou se familiariser avec la langue d'Oc traditionnelle.

COLLECTIF. *Les noms de familles en Lozère.* Paris ; archives et culture, 2005 (Cote : CD04601)

Ce livre permet de découvrir le sens originel des noms de famille lozériens, d'en connaître le nombre total de porteurs en France, de comparer le palmarès des noms de famille les plus fréquents en France et en Lozère et de découvrir des anecdotes sur les noms locaux et ceux qui les ont portés au fil des siècles.

COLLECTIF. *Le vent, les moulins et le patrimoine éolien, manuel pratique.* Montpellier, A.M.E., 2003 (Cote : CD04586)

Cet ouvrage aborde les aspects scientifiques techniques et historiques des moulins à vent ainsi que le métier et la vie du meunier.

DUMAS Marie Lucy. *Bonnevaux, grandeur, déclin et renouveau.* Bonnevaux, Comité des fêtes, 2006 (Cote : CD04753)

Bonnevaux se distingue des autres communes du canton par sa population quasiment entièrement constituée de néos ruraux, de rurbains, de « réfugiés des villes » qui se sentent tous néos cevenols. Mais Bonnevaux comprend aussi son lot d'originalité et

d'exception avec l'existence d'un prieuré de l'Ordre de St Ruf. Cet ouvrage fait le point sur l'histoire et les légendes du prieuré et les réalités d'une exploitation agricole et seigneuriale sur ce territoire des hautes Cévennes du XII au XVIII^e siècle.

FENIES Jacques, SOLASSOL Pierre. *La petite encyclopédie des grands et petits causses.* Millau, éd. vagabond des grands causses, 2005 (Cote : CD04596)

Tout sur tous les causses : géologie, histoire, architecture, aménagement du territoire, faune, flore, pastoralisme, eaux et rivières, grands sites, personnalités, spéléologie, culture, loisir, sports, tourisme.

OLSEN L.H., SUNESEN J., PEDERSEN B.V. *Les petits animaux des lacs et rivières.* Paris, Delachaux et Niestlé, 2005 (Cote : DS0872)

Ce guide décrit plus de 500 petits animaux vivant dans les lacs et rivières, ainsi que leur habitat et leur mode de vie. Avec plus de 900 illustrations en couleur et de croquis à l'échelle, il permet d'apprendre à reconnaître sur le terrain insectes, crustacés, sangsues, éponges, poissons, batraciens ou plancton. Des encadrés présentent les regroupements majeurs en famille et sous-familles, ainsi que les phénomènes remarquables ou curieux.

Tous ces documents sont librement consultables au centre de documentation et d'archives à Génolhac, ainsi que bien d'autres ! Vous pouvez aussi approfondir vos recherches bibliographiques grâce à notre base de données en ligne sur <http://www.cevennes-parcnational.fr> : rubrique Base de données puis Centre de documentation.

Nous sommes ouverts au public les lundi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ainsi que le mercredi de 9h à 12h, mais il est préférable de téléphoner avant.



Salle de lecture du centre de documentation et d'archives (Photo P. Roux-fatto)

Centre de documentation et d'archives
3 Grand Rue - 30450 GENOLHAC - Tél : 04.66.61.19.97
Mail : doc@cevennes-parcnational.fr



Sur Aulas

Jacques de Bary

Bravo pour le papier sur Aulas. Il faut continuer à chercher Arisitum dans son héritage (comme il y a quatre ans à propos de mesures), puisque tout ce qui le concernait a été effacé par les Carolingiens.

Pour moi, je continue à le chercher dans ce qui l'a précédé et dans son contexte géographique et politique (Grecs, Celtes, Rome, Constantinople, Metz et Tolède).

Les limites de cet évêché singulier (il semble avoir dépendu directement de Constantinople via Lérins, et non de Rome) sont claires au Sud (la route de Vieille-Toulouse de Trévières à Sangonis), à l'Est (de Trévières à St Jean de Gardonnenque), et au Nord (la corniche des Cévennes). J'hésite encore sur celles de l'Ouest.

Il apparaît entre 450 et 460 (*Sidoine Apollinaire*) en milieu hostile, mais pas sous la forme d'un évêché, ou alors d'obédience arienne. Il rejoint l'orthodoxie sous Justinien vers 532, au bénéfice de la société minière de la famille Deutère (puis Ansbert).

L'évêché rassemblait la colonie minière de Ganges (Aganticos = les Grecs d'Agde) ; le couloir « celte » de la vallée de l'Arre et sa source d'Is ; et le massif-sanctuaire religieux de l'Aigoual, d'abord celte, puis romain, puis germanique, puis chrétien.

Il disparaît entre 661 et 672, probablement en 664 ou 665. J'en saurai bientôt plus grâce à son dernier évêque, Mummole (*Germer-Durand*). Mais son territoire n'a pu rejoindre aucun autre évêché.

L'Empereur Constant II et le très grand Pape S.Vitalien venaient justement de les supprimer (sauf les archevêchés) ou de leur ôter tout pouvoir territorial (*fastes, Wamba*), apparemment au profit de cantons (les « valles ») dirigés par des abbayes consacrées à S. Pierre.

Les évêchés n'ont reparu que presque un siècle plus tard, sous Pépin le Bref.

Maisonneuve, directeur des mines de Vialas

Olivier Poujol, 42 av. Pasteur, 33185 LE MAILLAN

L'ingénieur Maisonneuve exerça un rôle de premier plan dans l'exploitation des mines de Vialas à la fin du XVIIIème siècle et sous le Consulat et l'Empire. Il est un des grands noms des mines de Vialas entre de

Gensanne fils et L.E. Rivot. (cf. *Patrimoine industriel de la Lozère* par Michel Wienin. Collection Indicateurs du Patrimoine. Patrimoine en Languedoc-Roussillon, 2000). Mais il fut aussi un esprit curieux de minéralogie et de géologie locales. Il a laissé des observations sur la constitution physique de la montagne de la Lozère, insérées dans le Journal des Mines et reprises dans les Mémoires de la Société d'Agriculture de la Lozère. Ses écrits marquent une étape dans la découverte géologique de la montagne de la Lozère, menée dans le sillage de l'illustre Dolomieu que cet ingénieur rencontra à Vialas. Nous faisons appel aux chercheurs cévenols afin de compléter les informations suivantes déjà réunies sur Maisonneuve.

1789. Cahier de doléances de la communauté de Vialas (11 mars 1789). «Maisonneuve, ingénieur » signe en premier. E. Bligny-Bondurand, dans la publication de ce cahier note : « C'est le rédacteur du cahier d'après sa signature » (in *Les cahiers de doléances de la sénéschaussée de Nîmes*, vol. 2, Nîmes, 1908).

1796. Rapport rédigé par Maisonneuve, ingénieur à Villefort, en l'an IV (A.N. F 14 8074, dans la série F 14, « mines et métallurgie » des Archives Nationales). Rapport cité par Anne-Françoise Garçon dans sa thèse sur *Les métaux non ferreux en France aux XVIIIe et XIXe siècles*, EHESS, Paris, 1995. A propos de la division du minerai en différentes catégories appropriées à différents traitements : exemple de la mine de Saint-Hippolyte visitée par l'ingénieur de Villefort qui en critique ses pratiques routinières.

1798. « Conjectures sur l'origine des bancs de grès situés sur des montagnes schisteuses » par le citoyen Maisonneuve, Ingénieur aux mines de Villefort, *Journal des Mines*, n° 44, An VI. (Montagnes schisteuses bordant la lisière orientale du département de la Lozère, du côté de celui de l'Ardèche).

1798. « Extrait du rapport fait au Conseil des Mines sur les mines du département de la Lozère dépendant de la concession de Villefort et sur les établissements qui y sont affectés par le citoyen Dolomieu le 26 messidor an V (1797) », *Journal des Mines*, n° 44, An VI. Dolomieu, dans ses voyages à but minéralogique et géologique de l'an V et de l'an VI, visita les mines du Puy-de-Dôme, du Cantal, puis celles de la Lozère, de la Haute-Loire et du Rhône-et-Loire, avant de continuer son périple par les Alpes. Le grand savant décrit l'exploitation de la mine de Vialas et le fonctionnement de la fonderie de Villefort (qu'il estime devoir rester à Villefort, malgré les sept heures de voyage pour les bêtes de somme pour transporter le minerai préparé obtenu sur les lieux, ou schlick, des laveries de Vialas à la fonderie). A propos de l'exploitation des filons de la Picardière, à la mine de Vialas, Dolomieu s'intéresse à Maisonneuve en termes

élogieux : « Le bocard est à neuf pilons. Le citoyen Maisonneuve, inspecteur de la mine de Vialas, a adapté à ce bocard une machine en forme de trémie, balancée par l'action de l'eau, qui a pour objet de diviser et de classer les sables. Je n'entrerais dans aucun autre détail sur cette machine qui m'a paru ingénieuse, simple et très utile. Il appartient à celui qui l'a inventée et qui emploie à l'art des mines un talent extraordinaire pour la mécanique (souligné par nous), d'en donner la description : j'ai donc engagé le citoyen Maisonneuve à la publier et je dirai seulement de cette machine qu'elle avance et perfectionne singulièrement le travail ». Bocard et laveries utilisent les eaux du torrent du Luech, dans un fond de vallée très étroit, à l'embouchure de la gorge de la Picardière.

1798. « Notice sur le département de l'Ardèche », *Journal des Mines*, n° 44, An VI. « D'après cet aperçu, on est fondé de conclure avec le citoyen Maisonneuve que le canton des Vans renferme de grandes richesses métalliques ». La Compagnie de Villefort recherche et exploite des filons dans le pays des Vans, et Maisonneuve s'y active. Les richesses métalliques sont cependant difficilement exploitables.

1800. Jean Claude de la Metherie signale les observations de Maisonneuve sur les bancs de grès couronnant les montagnes schisteuses du département de la Lozère dans son « Discours Préliminaire » du *Journal de Physique* pour l'année 1800.

1802. *Statistique du département de la Lozère* (An X) par le citoyen Jerphanion, préfet. Passage sur les mines de Vialas : « Les citoyens Gensanne et Maisonneuve, le premier directeur, le second inspecteur de cette mine, méritent des éloges, à raison du zèle qu'ils ne cessent d'apporter pour une exploitation aussi avantageuse ». A la mort de M. de Gensanne, M. Maisonneuve prit la direction de l'entreprise (Marius Balmelle, « Les mines de Villefort et de Vialas (Lozère) » in *Causses et Cévennes*, n° 4, 1966).

1806. « Notice sur la Montagne de la Lozère, ses couronnemens et ses appendices » par M. Maisonneuve, directeur des mines de Vialas, *Journal des Mines*, 19^{ème} vol., n° 113, mai 1806. Notice inspirée de la brève description physique de cette « montagne primitive » étudiée par Déodat de Dolomieu lors de son voyage en Lozère de 1797. Maisonneuve rappelle avoir donné alors à Dolomieu l'explication de l'origine du nom de Lozère.

1813. *Les tournées du préfet Gamot*. Gamot intègre dans son rapport de la tournée faite dans l'arrondissement de Mende (juillet 1813), une notice sur la Lozère. Cette notice est le résultat de ses observations, de ce qui a déjà été dit sur cette montagne et de ses conversations avec le directeur des mines de Vialas qui l'a beaucoup étudiée. A son retour à Mende, il fait envoyer à celui-ci « qui est un père de famille sans fortune », une cafetière d'argent après avoir accepté des mines de Vialas un petit lingot d'argent

pesant 4 à 5 marcs. On reconnaît dans la notice de Gamot les observations et les interrogations de Maisonneuve sur cette montagne. La notice du préfet de la Lozère est une reprise condensée, et redite mot à mot, de la notice Maisonneuve de 1806.

1820. Maisonneuve, ancien directeur des mines à Vialas, devient membre correspondant de la Société d'Agriculture de la ville de Mende.

1829. « Notice sur la montagne de la Lozère » par M. Maisonneuve, membre non résidant, *Mémoires de la Société d'Agriculture de la ville de Mende*, Mende, imprimerie Ignon, 1829. Reprise de l'essentiel du contenu de la notice de 1806 avec des modifications de forme et quelques ajouts, notamment sur les altitudes.

1831. « Bancs de grès sur des montagnes schisteuses ». J.J. M. Ignon, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture de Mende résume les observations et les conjectures de Maisonneuve touchant l'origine de bancs de grès horizontaux, de plusieurs mètres d'épaisseur, sur des montagnes de formation schisteuse entre les départements de la Lozère et de l'Ardèche. Séance publique du 13 mai 1831. *Mémoires de la Société d'Agriculture de la ville de Mende*, Mende, imprimerie Ignon, 1831.

1840. Nécrologie de M. Maisonneuve père. Lors de la séance publique de la Société d'Agriculture de Mende, du 30 août 1840, J.J. M. Ignon, secrétaire perpétuel, rappelle la perte éprouvée par la Société depuis la dernière séance annuelle en la personne de « M. Maisonneuve père, ancien directeur des mines de Villefort et de Vialas ». Ignon déclare : « Ce dernier vous avait prêté un concours aussi actif que son âge avancé pouvait le permettre. Vous avez de lui, dans vos annales, une notice sur la montagne de la Lozère, sous le rapport minéralogique, contenant des renseignements statistiques fort intéressants sur cette partie de département. Il avait publié dans le *Journal des Mines* divers articles qui déposent d'une manière avantageuse de son savoir ». *Mémoires de la Société d'Agriculture de la ville de Mende (1839-1840)*, Mende, imprimerie Ignon.

Moulin Recolin

Où sont les archives ? La question nous a été posée lors de la dernière assemblée générale à Anduze. La bibliothèque municipale de Carré d'Art contient sous la cote Ms 389 plusieurs dessins concernant le moulin Recolin à Anduze.

Truelle d'or 2005

P.-A. Clément, en tant que président de l'association l'Air du Pays, a remis le 15 septembre la Truelle d'or 2005 aux « Bâisseurs Cévenols » (Serge Genest et Émile Santacreu) à Saint-Hippolyte-du-Fort.

Assemblée générale 2006 à St-Hippolyte-du-Fort



Photo Laganier

Dès le début de la journée une Météo capricieuse pouvait laisser augurer une assemblée générale mouillée.

Une cinquantaine d'adhérents intrépides se retrouva néanmoins dans la vaste salle communale de Saint-Hippolyte qui fut au cours des siècles restaurant de dragons, école, puis caserne de la gendarmerie mobile, comme devait le signaler le Maire H. Robert. Ce dernier rappela que ses administrés s'appellent les cigalois, nom d'origine inconnue, apparemment sans rapport avec celui de la commune et sur l'origine duquel il aimerait bien que les Chercheurs cévenols puissent apporter quelque lumière.

Le président P.-A. Clément ouvrit la séance et passa immédiatement la parole à notre trésorier pour rendre compte des résultats de l'exercice écoulé.

F. Ancelin relève que, malgré les démissions ou décès, le nombre de nos adhérents (337) est en légère augmentation (+ 18) par rapport à l'année précédente. Au total 390 personnes physiques ou organismes sont abonnés au Lien. Cotisations et abonnements représentent 73% de nos ressources.

Les ventes de Hors série sont en baisse de 36% ; ce recul provient de ce que nous n'avons pas proposé de nouveau titre en 2005. Elles n'ont constitué que 10% de nos recettes.

Les subventions, indispensables à notre fonctionnement, proviennent toujours des communes de Concoules et de Génolhac ainsi que du P.N.C. ; au total, 2183 €. Nos démarches pour obtenir une subvention de la DRAC ont échoué.

Notre trésorier constate une fois encore que nous ne sommes pas assez connus et suggère que l'on envoie un message à toutes les communes cévenoles leur signalant l'existence de L.C.C et les buts de notre association. Cette action pourrait attirer vers nous de nouveaux adhérents et déclencher éventuellement de nouvelles subventions, fussent-elles modestes. M.-L. Dumas propose de réaliser une maquette de ce message.

Au chapitre des dépenses, la publication du Lien représente désormais, avec la mise en page assurée par l'imprimeur et une légère augmentation des frais de routage, 90% de nos engagements.

En l'absence de toute édition nouvelle, le coût des Hors série, en diminution de 50%, se borne à des frais d'envoi.

Un gros effort a été réalisé sur les frais de fonctionnement, en baisse de 30% par rapport à 2004.

Enfin la suppression du forum sur notre site Internet a entraîné une économie de 37% sur ce poste.

Malgré tous ces efforts nos dépenses sont en progression de 14% (dus essentiellement à la sous-traitance de la mise en page du Lien) et conduisent à un déficit de 1621,14 € pour l'exercice 2005.

A noter que les augmentations votées l'an dernier ne prendront leur plein effet que pour l'exercice 2006. F. Ancelin lance un nouvel appel aux trop nombreux retardataires (120 adhérents !) non à jour de cotisation et d'abonnement. Leur relance entraîne un travail ingrat et coûteux dont nos finances se passeraient volontiers.

Bilan 2005

	Recettes
Cotisations (hors abonnements)	1 988,00 €
Abonnements	7 777,02 €
Ventes de numéros et de hors série	1 282,01 €
Subventions	2 183,00 €
Autres produits exceptionnels	82,16 €
Total recettes	13 312,19 €

	Dépenses
Imprimerie et frais d'envoi	13 552,17 €
Frais de fonctionnement	919,52 €
Assurances	148,29 €
Site Internet	313,35 €
Total dépenses	4 933,33 €

Résultat de l'exercice : - 1621,14 €

Le bilan 2005 est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Le rédacteur en chef du Lien, G. Caillat, prend ensuite la parole. Il exprime le vœu d'avoir toujours devant lui une provision d'articles à publier, constituant idéalement matière à un numéro entier de la revue. Cela afin de respecter, bien sûr, les dates de parution mais aussi d'assurer un meilleur équilibre entre les sujets abordés.

Il insiste pour que les textes proposés par leurs auteurs lui soient envoyés par Internet ou sur CD-Rom, plutôt que sur disquette, support en voie de disparition quasi totale.

Pierre Rolland a achevé la publication de ses Listes d'absents, Camisards des Cévennes... ; G. Caillat le remercie de sa longue contribution (depuis le n° 100 du Lien) et espère qu'il pourra encore faire profiter nos lecteurs de ses recherches.

Jeannine Kirmann propose de lui adresser pour publication des inventaires concernant des artisans et des listes tirées de paroissiaux.

En terminant, notre rédacteur en chef évoque à nouveau le pillage éhonté par un magazine alsésien de textes puisés dans le Lien sans l'accord de la rédaction ; il semblerait que ces agissements aient aujourd'hui cessé.

Avant de faire le point sur l'activité du secrétariat au cours des mois écoulés, André Claveirole regrette que de trop nombreux adhérents ne prennent pas la peine de répondre à la convocation à l'Assemblée générale ou le fasse à la dernière minute (par exemple la veille en fin de journée) ; dans ces conditions il devient bien difficile pour le secrétariat d'organiser le déroulement correct de cette journée.

La nouvelle la plus importante pour l'association a été le renouvellement très récent de l'immatriculation du Lien par la Commission paritaire des publications et agences de presse. Cet agrément est valable jusqu'en novembre 2010 ; il nous permet le routage de la revue au tarif Presse et de bénéficier d'une TVA au taux réduit sur nos travaux d'impression. Deux précieux avantages pour notre trésorerie.

Le secrétaire indique que le Comité de rédaction a pris la décision de ne plus diffuser les hors série les plus volumineux sous leur forme papier mais sur CDs. C'est sous cette forme que plusieurs textes sont en cours d'édition : L'État des Maisons et moulins (HS48, aujourd'hui épuisé) fera ainsi l'objet d'un CD regroupant également tous les articles publiés dans le Lien et dans l'Almanach du Val Borgne portant sur la Recherche Générale ; nous remercions à cette occasion l'association ACVB de sa collaboration amicale. Autre long travail en cours : la transcription et la numérisation du Sommaire des titres du Mas Aribal, document manuscrit de plus de 400 pages qui fit l'objet du HS6, depuis longtemps épuisé.

Malgré l'intérêt manifesté par nos adhérents pour la tenue d'une table ronde sur les moulins, nous sommes contraints pour des raisons financières de mettre en sommeil ce projet.

En terminant, le secrétaire rappelle la disparition de plusieurs personnes, membres de longue date de notre association : Mme Gardies, Jean Benoit, le mari de Mme Gay-Petit, Raymond Comte.

Pierre Clément, avant de clore l'Assemblée générale, propose de modifier comme suit la composition du Comité de rédaction : radiation à sa demande de François Girard (ancien directeur du Centre de docu-

mentation de Génolhac) et son remplacement par Martine Ancelin, dont la participation active à la rédaction du Lien n'a pas besoin d'être soulignée. Ces deux modifications sont adoptées à l'unanimité. Le mauvais temps nous avait contraints à supprimer les visites prévues dans l'après-midi au castellas de Montoulieu et au castrum de Rupe Forcade.

Pendant le repas, de fréquentes trombes d'eau nous ont fait craindre d'être obligés d'annuler notre marche jusqu'au château de Tournemire, préparée par Fernande Bezzina.

Divine surprise, un soleil riant est apparu lorsque nous nous sommes (tardivement) levés de table.

Nous avons donc pu faire connaissance avec une magnifique construction du XIIe siècle sous la conduite du propriétaire Alain Martial et du spécialiste Nicolas Faucherre.

La tour Bermonde aurait été digne d'illustrer l'article de P.A. Clément paru dans le numéro 146 du L.C.C. : appareil à bossage, ouvertures de tir, porte romane avec arc plein-cintre et tympan monolithe.

Au XIIIe siècle, elle a été incorporée à l'angle sud-est de l'enceinte fortifiée qu'a fait bâtir la famille de Tournemire dont certains collatéraux sont identifiés à Montpellier dès la même époque.

Participants à l'assemblée

Mmes : Bezzina, Dumas, Forgiel, Gay-Petit, Kirmann, Lavenu, Lucas, Pellecier, Roux-Tatto.

Mmes et MM : Ancelin, Chéron, Goldfarb, Laganier, Mirande, Pieters, Puech, Rolland.

MM : Assendorfer, de Bary, Caillat, Castan, Chante, Chapel, Chapelier, Chevallier, Claveirole, Clément, Deleuze, Deschard, Descours, Dufoix, Faucherre, Filhol, Lafont, Monteils, Pouly, Vidal.

Recherches et travaux en cours des adhérents

Sylvie Lucas de St-Jean du Gard, collabore à l'Almanach su Val Borgne. Elle demande pourquoi la plupart des moulins cévenols étaient privés et non seigneuriaux.

Mme Pellecier étudie la branche protestante des Pellecier dans les environs de Chasseradès, où l'on trouve trace de cette famille dès le 13e siècle. Un livre est en cours.

Robert Laganier attire l'attention des chercheurs sur l'intérêt de Carto Explorer et des bases toponymiques éditées par l'IGN.

Marie Lucy Dumas poursuit ses travaux sur les communes de la haute vallée de la Cèze. Après Bonnevaux et Malons sur lesquels elle a déjà publié deux livres, elle s'intéresse maintenant à Génolhac, Aujac et à toute la partie catholique des Cévennes.

Gérard Deleuze est intéressé par la branche catholique des Pellecier.

Jacques Pouly de St-Geniès de Malgoirès, regrette que le site Internet du LCC ne soit pas plus fréquemment mis à jour.

J.-G. Pieters écrit dans le Lien et le bulletin de la Sté. Historique de l'Uzège. Il possède de nombreux inventaires concernant les artisans de jadis, qu'il compte publier ultérieurement. Il s'intéresse également aux trois éditions du dictionnaire de Boissier de Sauvages. Il signale enfin qu'il a mesuré la tour Bermonde de son château de la Rouvière.

Jacques Mirande, qui habite Orléans, effectue des recherches sur les familles cévenoles, notamment dans la région de Sérignac.

Irène Forgiel continue ses recherches sur le moulin à vent du Pompidou, recherches demeurées infructueuses pour le moment.

Pierre Rolland travaille sur les lettres reçues par le maréchal de Montrevel. Il déplore le refus des Archives de la Lozère de communiquer les originaux de certains documents, sous prétexte qu'ils ont été numérisés (d'ailleurs souvent mal !). Il s'agit-là d'un problème de fond qui nous concerne tous : la numérisation ne doit pas aboutir à l'impossibilité pour les chercheurs d'accéder aux originaux.

Jeannine Kirmann signale la mauvaise cotation de certaines archives communales, Ganges notamment.

André Dufoix de St-Sébastien d'Aigrefeuille, s'intéresse à la généalogie des familles Dufoix et Gauthier.

J.-P. Chapel travaille à un livre synthétisant ses recherches sur les tours à signaux.

Robert Chéron possède sur sa propriété une pouzarrenque.

Alain Descours poursuit ses recherches généalogiques. Il demande si Daniel Travier a acheté le chartrier du mas Aribal [le secrétariat se renseignera].

J. de Bary a retrouvé le quadrillage des routes entre Romains et Celtes.

M. Assendorfer a acquis le château de la Roquette.

Nicolas Faucherre, en collaboration avec Monique de Fontanes, s'intéresse aux chemins royaux.

Catherine Gay-Petit poursuit ses travaux sur St-Bauzille de Putois : plan du 18e siècle, village ecclésial.

Fernande Bezzina s'intéresse au château de Tournemire, qu'elle nous fera visiter dans l'après-midi.



Photo Laganier



Photo Laganier

Lien des Chercheurs Cévenols - L.C.C. – Font Vive

(Association créée en 1961) - Siège social : 3, Grand'rue 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs :

Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre Richard (décédé en 1968)
Jean-François Breton (décédé en 1985)

Président honoraire :

Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau :

Président : Pierre A. CLÉMENT / Rédacteur en chef : Gérard CAILLAT
Trésorier : François ANCELIN / Secrétaire : André CLAVEIROLE

Comité de Rédaction :

G. Caillat - J. Castan - M.L. Dumas - D. Dupraz - J.- B. Elzière
N. Faucherre - C. Gay-Petit - F. Girard - G. Liotard - E. Pélaquier
J.- G. Pieters - M.C. Pontier - P. Rolland - P. Roux - D. Travier - M. Wienin.

Adresser les textes à paraître au Rédacteur en chef :

Gérard CAILLAT - 2 rue Dagobert - 30900 Nîmes
gerard.caillat@club-internet.fr

La publication du *Lien des Chercheurs Cévenols* © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac. La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction.

Directeur de la publication :

Gérard CAILLAT
C.P.P.A.P. : n° 1105 G 80144
Imprimé par JS Graphique 26000 Valence

Adhésion à LCC-Font Vive, cotisation annuelle

Ordinaire (hors abonnement au bulletin).....5 €
De soutien (hors abonnement au bulletin).....8 €

Abonnement à Le lien des Chercheurs Cévenols

Tarif adhérent LCC.....22 €
Tarif personnes morales.....24 €

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :

François ANCELIN - 323, av. Boutonnet - 34400 Saint-Christol

Secrétariat – Courrier :

André CLAVEIROLE
120, avenue Victor-Hugo - 26000 Valence
e-mail : lccevenols@wanadoo.fr - Site Internet : <http://www.cevenols.com>

Les hors série classés par thèmes

Bibliographie LCC

Le sommaire de tous les bulletins LCC (n° 0 à 144 - de 1974 à 2005) est disponible sur notre site : <http://www.cevenols.com>

CD 1	Texte intégral de tous les bulletins LCC du n° 100 au n° 130 (pour PC et Apple Mac)	30,00 €
CD 2	Texte intégral de tous les bulletins LCC du n° 50 au n° 99 (pour PC et Apple Mac)	30,00 €
CD 3	Texte intégral de tous les bulletins LCC du n° 0 au n° 49 (pour PC et Apple Mac)	30,00 €
CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	35,00 €

Bibliographies diverses

HS 2	Bibliographie forestière des Cévennes (Michel Cointat)	7,00 €
HS 4	Bibliographie sur la Préhistoire des Cévennes (Camille Hugues)	4,50 €
HS 9	Bibliographie sur la Préhistoire des Basses-Cévennes Ardéchoises (R. Évesque)	3,00 €
HS 17	Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès (Élisabeth Fontanieu)	4,50 €
HS 23	Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords (Jean Pellet)	3,50 €
HS 24	Sources documentaires du Mont-Lozère (Alain Laurans)	3,50 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)	8,00 €

Généalogie

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Y. Chassin du Guerny)	7,50 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans)	7,50 €
HS 33	Familles Pintard d'Uzège (Jean Pintard)	5,50 €
HS 43	Les Amat et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel Daudet)	15,00 €
HS 50	La famille du Caylar en Bas-Languedoc et le maréchal de Toiras (Y. Chassin du Guerny)	15,00 €

Protestantisme - Guerre des Camisards - Abjurations

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663/1688 (Bernard Atger)	6,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681/1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	8,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	4,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	6,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (J.-P. Chabrol)	3,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	4,50 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	6,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les Dautun (Jean Dautun)	6,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	6,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	7,00 €

Compoix - Terriers - Reconnaissances féodales

HS 3	Le chartier de Portes (Jean-Bernard Elzière)	16,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)	4,50 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (J. Valat de Chapelain)	6,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	4,50 €
HS 46	Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Y. du Guerny et Jean Pellet)	16,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)	9,00 €
HS 52	État des compoix et livres de nuances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)	3,50 €
HS 54	État des compoix et brevets conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)	9,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)	12,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)	6,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat)	35,00 €

Régionalisme

HS 7	La tour de Pintard (Jean Pintard)	4,50 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean Dautun)	4,50 €
HS 16	Les voies de communications dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	7,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	6,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	6,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)	4,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	4,50 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)	4,50 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

N.B. : - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.

- Prière d'adresser les commandes, accompagnées d'un chèque à l'ordre de L.C.C.-Font Vive au :

Lien des Chercheurs Cévenols

G. Deleuze – Ancienne route de Saint-Ambroix – 30960 LES MAGES